

Série recherche de sens

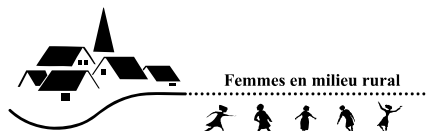
Paul HENNEQUIN

Avec la collaboration de Brigitte LAURENT

CROYANCES RELIGIEUSES ? DERIVES SECTAIRES ?



APPRENDRE A DISCERNER



Déjà parus aux éditions ACRF

WARRANT F., *La mobilité des personnes en milieu rural*, ACRF, série Milieu rural, 2005, 153 pages, D/2005/10.424/1

Collectif ACRF avec la collaboration de HENNEQUIN P., *Dieu à l'épreuve des images*, ACRF, série Recherche de sens, 2^{ème} édition revue et augmentée, 2005, 72 pages, D/2005/10.424/2

ANSAY F. et WARRANT F., *Se loger en milieu rural, un défi*, ACRF, série Milieu rural, 2006, 104 pages, D/2006/10.424/1

ANSAY F., *Le milieu rural, un espace à habiter*, ACRF, série Milieu rural, 2006, 104 pages, D/2006/10.424/2

JAMAR A. et LAURENT B., *100 ans d'ACRF. Genèse et transformation d'un mouvement social*, ACRF, série Milieu rural, 2007, 69 pages, D/2007/10.424/1

BODSON F., *Des Commerces et des services à proximité en milieu rural*, ACRF, série Milieu rural, 2007, 68 pages, D/2007/10.424/2

JAMAR A. et LAURENT B., *Des femmes en mouvement. Portraits d'actrices*, ACRF, série Milieu rural, 2008, 69 pages, D/2008/10.424/1

© ACRF

Dépôt légal D/2008/10.424/2

Action Chrétienne Rurale des Femmes asbl

Rue Jaumain, 15

B- 5530 ASSESSE

contact@acrf.be

www.acrf.be

Illustration : Cécile De Munter

Décembre 2008

INTRODUCTION

Comme mouvement de femmes en milieu rural, l'Action Chrétienne Rurale des Femmes porte une attention particulière aux femmes, à ce qu'elles vivent en milieu rural. Les femmes de l'ACRF ont choisi de se retrouver autour de questions qui les concernent dans leur vie, qui rencontrent leurs préoccupations : ce qu'elles veulent refuser de subir et ce qu'elles veulent promouvoir. Elles cherchent à faire connaître leur point de vue de femmes, à tisser des liens dans les villages et dans des groupes, à rencontrer les différences, à être actrices d'un développement durable. Elles veulent vivre cela dans un souci de justice et de solidarité.

Historiquement, dès la fondation du mouvement, entre 1906 et 1909, la référence aux convictions chrétiennes se trouve aussi inscrite dans les objectifs. Cent ans plus tard, l'ACRF prend acte du pluralisme des convictions de ses membres par rapport à la foi chrétienne. Dans ce contexte, elle souhaite néanmoins poursuivre la réflexion autour du « C » dans une perspective d'ouverture critique. La Commission « Sens, Vie et Foi » de l'ACRF s'est donné comme objectif d'approfondir des recherches sur l'impact culturel et social d'une référence à des convictions religieuses ou philosophiques au sein d'un mouvement.¹

Cette réflexion est réalisée d'une part dans un souci de vigilance. A un niveau culturel, par notre option de démocratie, nous veillons à avoir une analyse critique par rapport à la question du religieux aujourd'hui, en raison de l'émergence de pratiques intégristes. Ce n'est pas en niant la question du religieux que le problème des intégrismes sera résolu. Comme mouvement de femmes, nous avons à être particulièrement attentives, car nous savons combien certaines hiérarchies religieuses – même si, hélas, elles n'en ont pas le monopole – maintiennent en fait les femmes dans un système de subordination, par leurs discours, par leurs pratiques et par les représentations du rapport hommes – femmes qu'ils véhiculent. Ce que nous devons dénoncer et refuser.

Mais d'autre part, face aux questions de société actuelles qui nous concernent tous, comme le profit à outrance, nos modes de vie basés sur une consommation effrénée ou la manipulation du vivant, nous sommes conscientes avec d'autres que les seules références à la science et à la raison ne sont pas suffisantes pour résoudre ces problèmes et pour vivre non seulement personnellement mais aussi en société. Au-delà d'un enfermement des convictions religieuses et philosophiques dans une sphère privée, un défi est de les introduire à nouveaux frais dans les grands débats d'aujourd'hui. N'y aurait-il pas intérêt à les prendre en considération dans leur dimension de réservoir symbolique de sens ?²

Dans la présente recherche, notre attention se porte sur l'évolution actuelle des mentalités et plus particulièrement des convictions religieuses. Par notre option démocratique, nous sommes préoccupées par les risques de dérives sectaires qui guettent tout groupe, qu'il soit religieux ou politique. Nous cherchons donc à trouver des démarches et des outils pour être à même de décoder les mécanismes de ces pratiques.

¹ Nous rappelons les analyses de l'ACRF réalisées en collaboration avec Jean-Marie JASPARD, *Les fondamentalismes*. (1) *L'usage des mots*. (2) *Des attitudes et des comportements*. (3) *Des instruments au service de groupes et de mouvements*, Les Analyses de l'ACRF, 2006.

² Voir Danièle HERVIEU-LEGER, *La Religion pour mémoire*, Cerf, 1993.

A l'ACRF, cette préoccupation est d'autant plus vive qu'elle s'enracine dans des expériences douloureusement vécues. Comment ne pas être interpellées par le désarroi de femmes dont l'un des leurs s'est trouvé « embrigadé » dans une « secte » dont les pratiques ont produit des effets dévastateurs tant sur l'individu que sur son réseau familial ? Epreuves de perte d'esprit critique, de rupture, de souffrance qui ne laissent pas indifférent.

Nous avons donc cherché à en savoir plus. Nous avons pris l'option non pas d'interroger toute la littérature, tous les spécialistes, mais de rencontrer deux approches de chrétiens catholiques situés institutionnellement et conscients des dérives sectaires qui guettent tout groupe religieux.

Paul HENNEQUIN est philosophe, membre du groupe de travail interdiocésain belge « sectes et nouvelles croyances » et délégué auprès de la Coordination « Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires » de l'Eglise de France. Dans ce cadre d'étude et d'échanges, sous le titre *Sensibilités religieuses actuelles et dérives sectaires. Echos de la réflexion d'instances catholiques*, l'auteur nous livre des réflexions concernant d'une part l'évolution actuelle des mentalités, des idées, des représentations, des convictions, et plus particulièrement celle des sensibilités spirituelles ou religieuses, et concernant d'autre part la problématique des dérives dites sectaires, communément estimées comme étant dangereuses ou nuisibles pour les personnes et la société.

Jean-Marie BOSSELER et Marie-Claire DEFRENNE sont professeurs de religion dans l'enseignement secondaire supérieur général libre catholique. Ils opèrent tout un travail de conscientisation auprès des jeunes qu'ils rencontrent dans leurs classes de quatrième et de cinquième et visent à *apprendre à décoder les tendances sectaires*. Ce qui nous a paru intéressant dans le cheminement proposé, c'est qu'il permet de découvrir en quoi les pratiques de groupes dits sectaires peuvent croiser la recherche de sens, au cœur d'une vie humaine, et en quoi elles rencontrent le défi de la tolérance, valeur fondamentale pour la vie en société. Les jeunes peuvent y trouver une approche critique et des critères de discernement, tant pour leur vie personnelle que pour la vie sociale.

La conclusion fait brièvement allusion à un troisième apport issu d'une étude interdisciplinaire réalisée à l'Université Catholique de Louvain par le Centre de psychologie de la religion et la Faculté de droit.

Ces contributions, certes diverses, mais globalement convergentes, nous ont permis de trouver réponse à notre question première « Comment nous situer face aux sectes ? ». Elles nous ont permis non seulement de dégager des critères de discernement, mais aussi de mettre au jour des préjugés et de décoder les représentations que nous nous faisons communément des « sectes », représentations en tension entre peur, besoin de protection et préoccupation pour la liberté de pensée ou d'association.

Au détour de notre recherche, nous avons pu aussi prendre la mesure de ce que des acteurs situés à différents niveaux dans l'institution catholique peuvent apporter comme contribution à une réflexion citoyenne sur la manière d'aborder les phénomènes sectaires, en vue de proposer des outils d'analyse, des critères de discernement, et d'aider à la vigilance critique.

Brigitte Laurent
Secrétaire générale de l'ACRF,
membre de la Commission « Sens, Vie et Foi »

SENSIBILITES RELIGIEUSES ACTUELLES ET DERIVES SECTAIRES

Echos de la réflexion d'instances catholiques ³

Membre du groupe de travail interdiocésain belge « sectes et nouvelles croyances » et délégué auprès de la Coordination « Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires » de l'Eglise de France, j'ai pu échanger avec mes collègues des informations et des réflexions fort intéressantes concernant d'une part l'évolution actuelle des mentalités, des idées, des représentations, des convictions, et plus particulièrement celle des sensibilités spirituelles ou religieuses, et concernant d'autre part la problématique des dérives dites sectaires, communément estimées comme étant dangereuses ou nuisibles pour les personnes et la société. Le contenu de ces riches partages mérite d'être porté à la connaissance du large public de tous ceux, chrétiens ou non, qui s'interrogent à propos de ces réalités. Le but de ces pages est d'en offrir l'essentiel.⁴

Il me paraît utile de présenter d'abord brièvement le groupe interdiocésain belge, d'évoquer les circonstances de sa mise en place, et surtout de souligner sa manière d'aborder nouvelles croyances et dérives sectaires, deux réalités hétérogènes qu'il importe de ne pas confondre. Ensuite, il sera intéressant de situer les nouvelles sensibilités et croyances dans le contexte de notre époque, dont elles révèlent des tendances contrastées. Enfin, il faudra prêter attention aux dérives sectaires – plus particulièrement, en ce qui nous concerne, à celles qui « instrumentalisent » la dimension religieuse ou spirituelle – et avancer quelques critères de discernement.

Le groupe de travail interdiocésain belge Son origine et son esprit

L'origine

Afin de mieux comprendre la raison de la mise en place, en 1997, du groupe de travail « sectes et nouvelles croyances », il est utile de se remettre quelques événements en mémoire.

La Constitution belge, en son article 19, garantit *la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière*. Son article 11 stipule

³ Le lecteur ne peut ignorer l'origine de ce document, car la manière dont celui-ci aborde la problématique, en se tenant au carrefour de la philosophie et de la théologie ou de la pastorale, tient au fait qu'il était initialement destiné à nourrir la réflexion et les échanges de ministres belges du culte catholique, en contexte de formation permanente.

⁴ Je m'inspire notamment des travaux de certains collègues. Voir Charles DELHEZ et Adelbert DENAUX, *Eglises, « sectes » et nouveaux mouvements religieux*, Ed. Fidélité, Namur, 1999. Voir également Charles DELHEZ, *Les religions et les sectes*, coll. *Que penser de...?* N° 49, Ed. Fidélité, Namur, 2001. Par ailleurs, je remercie en particulier Adelbert Denaux et Philippe Le Vallois pour leur contribution à la présente étude.

également que *la jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. A cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques.*⁵ Mais les pouvoirs publics, parce qu'ils sont investis d'une mission de maintien de l'ordre public et de protection des personnes, ne peuvent rester indifférents aux délits ou crimes commis à l'occasion de l'usage de ces libertés, et doivent prendre, dans le cadre de la loi, les mesures nécessaires à *la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.*⁶ Contrairement à ce que sont tentés de penser les tenants d'une pensée libérale extrême, le principe de telles mesures n'est pas « liberticide », mais il demande bien sûr à être appliqué avec circonspection⁷.

Or, en septembre 1994 et décembre 1995, au Canada, en Suisse et en France dans le Vercors, sont morts tragiquement plusieurs membres de l'Ordre du Temple Solaire, dont un des fondateurs et responsables était le médecin belge Luc Jouret. Plus tôt, en avril 1993, David Koresh et plus de quatre-vingts adeptes de la communauté des Davidiens avaient péri dans l'incendie de leur ferme assiégée, à Waco au Texas. Bien plus tôt encore, en 1978, en Guyane, plus de neuf cents membres de la communauté du Temple du Peuple, fondée par Jim Jones, avaient eux aussi été emportés dans la mort. Dans les années nonante, l'Eglise de Scientologie connaissait des démêlés judiciaires dans plusieurs pays européens, certains adeptes ayant même été condamnés pour « association de malfaiteurs » à Milan, en 1996, au cours d'une saga judiciaire tragi-comique.

Par ailleurs, des inquiétudes et des dénonciations étaient soutenues par des associations, comme l'UNADFI⁸ en France, faisant état de manipulation mentale, d'escroquerie, de comportements sexuels déviants, impliquant parfois des mineurs d'âge : fallait-il les considérer comme des rumeurs sans fondement et les classer sans suite, au mépris du principe de précaution ?

Les autorités publiques ont estimé devoir réagir. En Belgique⁹, dans une proposition de loi déposée le 22 septembre 1997, Antoine Duquesne rappelait qu'en février 1996, le rapport Guyard de l'Assemblée nationale française avait préconisé la création d'un observatoire interministériel des « sectes », lequel avait été institué en mai de la même année. Il rappelait qu'en Belgique également, « *dans son rapport qui clôturait une année de travaux, la commission d'enquête parlementaire de la Chambre visant à élaborer une politique en vue de lutter contre les pratiques illégales des sectes et le danger qu'elles représentent pour la société et pour les personnes, particulièrement les mineurs d'âge, recommandait la création d'un observatoire des sectes.* » C'est pour donner suite à cette recommandation que la loi du 2 juin 1998 a créé le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles¹⁰ (CIAOSN)¹¹, qui est opérationnel depuis août 2000.

⁵ Ce droit est reconnu par l'article 18 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et l'article 9.1 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

⁶ Voir l'article 19 de la Constitution belge et l'article 9.2 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, cité ici partiellement.

⁷ A ce propos, voir notamment les articles 17 et 18 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

⁸ Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes, 130 rue de Clignancourt, 75018 Paris. www.unadfi.org

⁹ Voir Adelbert DENAUX, *L'attitude des autorités belges face aux nouveaux mouvements religieux*, dans *La Pensée et les Hommes*, 45 (2002, NS, 50), pp. 81-96.

¹⁰ Par 'organisation sectaire nuisible', le législateur belge entend « *tout groupement à vocation philosophique ou religieuse, ou se prétendant tel, qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables, nuit aux individus ou à la société ou porte atteinte à la dignité humaine. Le caractère nuisible d'un groupement sectaire est examiné sur base des principes contenus dans la Constitution, les lois, décrets et*

Maladroitement, me semble-t-il, la commission parlementaire belge a joint à son rapport une liste des groupes ayant été évoqués d'une quelconque manière dans le cadre de ses auditions, et cette liste a malheureusement été interprétée comme une liste de « sectes », au sens infamant que peut impliquer ce mot¹². Cette liste comprenait pourtant des groupes respectables, parmi lesquels plusieurs communautés ou groupements reconnus canoniquement par l'Église catholique, sur lesquels elle a ainsi jeté l'opprobre. Certes, il faut bien avouer que la reconnaissance par les autorités ecclésiastiques est loin d'être une condition suffisante d'honorabilité, le discernement de ces autorités laissant quelquefois à désirer. Les évêques ont néanmoins protesté énergiquement et, au terme d'un âpre débat à la Chambre, la liste a été considérée comme ne faisant pas partie des conclusions de l'enquête parlementaire.

Le Rapport français de 1996 avait déjà publié le même genre de liste, ce qui a fait dire à Jean Vernette (1929-2002) que « *d'aucuns souhaitent utiliser la lutte anti-sectes comme fusée porteuse d'une lutte anti-religieuse.* » Ce diagnostic semblera confirmé en 1998 par le *Dico des sectes* publié par le centre Roger Ikor¹³, qui cite au nombre des « sectes » les Béatitudes – communauté où en effet de graves déviations ont été dénoncées – mais aussi les Focolari ou le Chemin Neuf..., et qui traduit, selon Vernette, « *la ligne de pensée habituelle de l'Union Rationaliste, de la Libre Pensée, de la Franc-maçonnerie dans sa version athée.* » S'il faut reconnaître aux auteurs du *Dico* le droit d'avoir leurs opinions et de les exprimer, il est par contre inquiétant de constater que le Centre qui le publie est donné comme référence par la Ministre de la Justice, Elisabeth Guigou, dans sa circulaire à tous les Tribunaux du 1er décembre 1998, alors que l'ancien directeur dudit Centre, Alain Vivien (PS), venait d'accéder à la présidence de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes.

C'est à l'occasion de ce travail parlementaire, et des interrogations qu'il suscitait, qu'Adelbert Denaux, en qualité de président et au nom du bureau de la commission nationale catholique pour l'œcuménisme¹⁴, a exprimé à la Conférence épiscopale le souhait que la communauté ecclésiastique s'intéresse elle aussi à la problématique sectaire, en créant un organisme mandaté à

ordonnances et les conventions internationales de sauvegarde des droits de l'homme ratifiées par la Belgique » (Loi du 2 Juin 1998, art. 2). Sans évidemment m'opposer à la définition, je n'envisagerai pas pour ma part une distinction entre 'sectaire' et 'sectaire nuisible' : dans mon propos, 'sectaire' impliquera toujours 'nuisible'.

¹¹ CIAOSN, Rue Haute, 139, 1000 Bruxelles. Tel : 0032(0)2 / 504.91.68. www.ciaosn.be

¹² En vérité, l'introduction de ladite « liste » était pourtant claire : « Cette énumération ne constitue donc ni une prise de position, ni un jugement de valeur de la part de la commission. Ainsi, le fait pour un mouvement d'y figurer, même si c'est à l'initiative d'une instance officielle, ne signifie pas que, pour la commission, il soit une secte, et a fortiori qu'il soit dangereux. Comme le tableau le montre, la commission n'a pas pu procéder à une vérification de l'ensemble des informations recueillies ni en contrôler l'exactitude. Pour les mêmes raisons, dans la mesure où ce tableau n'est pas exhaustif, le fait de ne pas y figurer ne constitue pas davantage une appréciation sur l'innocuité d'un mouvement. L'examen de ces mouvements doit être approfondi et le tableau doit être actualisé en permanence. » (Chambre des Représentants de Belgique, 28 avril 1997. *Enquête parlementaire visant à élaborer une politique en vue de lutter contre les pratiques illégales des sectes et le danger qu'elles représentent pour la société et pour les personnes, particulièrement les mineurs d'âge. Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Duquesne et Willems.* Partie II, p. 227.) Mais la commission eût bien fait de suivre le sage conseil d'Adelbert Denaux, qu'elle avait entendu au titre d'expert académique : « le professeur Denaux n'est personnellement pas favorable à l'établissement d'une liste de sectes, telle qu'elle existe en France. Il craint que cela ne dégénère rapidement en une chasse aux sorcières, parce qu'une fois sur la liste, le groupement religieux sera souvent considéré a priori comme une secte et ne pourra que difficilement apporter la preuve du contraire. » (*Id.*, Partie I, p.76.)

¹³ Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM) Roger Ikor, Rue Lespagnol, 3, 75020 Paris. www.ccmm.asso.fr

¹⁴ A l'époque également professeur à la Faculté de Théologie de la Katholieke Universiteit Leuven, Adelbert Denaux sera le premier président du groupe de travail interdiocésain, ainsi que du CIAOSN.

cette fin. Le 22 mai 1997, la Conférence épiscopale s'est déclarée d'accord sur la création d'un groupe de travail interdiocésain, chargé de suivre la question des « sectes » et de rendre un avis à la Conférence à propos de l'information, de la prévention et de l'accompagnement des victimes. Ce groupe s'est mis au travail en décembre¹⁵.

Très rapidement, en raison des significations différentes que revêt le mot « secte », il est apparu nécessaire de clarifier l'étendue de la mission confiée. Cette clarification imposait à tout le moins de distinguer très nettement les « dérives sectaires » et les « nouvelles croyances », c'est-à-dire les sensibilités spirituelles ou religieuses apparaissant aujourd'hui à la marge ou en dehors des Eglises instituées de longue date en nos contrées.

L'esprit

Le communiqué de presse actant la naissance du groupe déclare : la Conférence épiscopale « constate que nous nous trouvons dans une situation de pluralisme religieux. Dans la société, plusieurs religions, Eglises, mouvements religieux et pseudo-religieux proposent aux gens une voie vers le divin, une voie de salut, une doctrine et un mode de vie moral. Dans une société démocratique, on ne peut dénier à ces groupements le droit de proposer leur message, pourvu qu'ils ne transgressent pas les droits de l'Homme et les lois de l'Etat belge. Mais au milieu d'une offre religieuse multiple, il existe toutefois des formes « d'abus du religieux et du spirituel », ce qui signifie que certaines personnes abusent, consciemment ou non, de la générosité, de la quête spirituelle, des sentiments et des attentes religieuses ou de l'engagement spirituel et religieux d'autrui, de telle manière qu'elles exercent sur eux une sorte de contrôle mental (et parfois physique) et portent atteinte à leur intégrité personnelle (sens critique, liberté intérieure, sentiments spontanés). (...) »

Le groupe de travail interdiocésain veut, dans une perspective de foi chrétienne, faire entendre la voix de l'Eglise catholique romaine à propos du phénomène, tant auprès des croyants qui ont des questions et des attentes envers leur propre communauté ecclésiale, qu'auprès d'autres instances ou personnes qui s'engagent dans le débat actuel autour des formes de comportement sectaire. Il entend remplir sa tâche dans un esprit d'ouverture œcuménique envers d'autres Eglises chrétiennes et d'autres religions. Le groupe de travail ne veut ni se livrer à une chasse aux sorcières ou au sensationnel à bon marché, ni méconnaître ou estomper les problèmes réels. »

Dans ce texte rédigé par Adelbert Denaux, trois points me paraissent devoir être mis en évidence, qui ne sont pas des nuances secondaires, mais au contraire d'importantes précisions.

- D'abord, ce texte ne parle pas de « sectes », mais de formes de comportement sectaire. Le mot 'secte' tend en effet « à être abandonné par les spécialistes, car il permet tous les amalgames et peut être une manière déguisée de refuser une démarche vraie. La priorité actuelle est sans doute de réfléchir sur le fonctionnement sain des groupes, à l'intérieur comme à l'extérieur des Eglises. »¹⁶ J'y reviendrai par après.¹⁷

¹⁵ En 2008, ce groupe est composé d'Alphonse Borras (Liège), Frans Damen (Kortrijk), Adelbert Denaux (Leuven), Christian Dubois (Tournai), Paul Hennequin (Gembloux), Frans Hitchinson (Zottegem), Marie-Paule Moreau (Bruxelles), Geert Morlion (Brugge), Etienne Quintiens (Bruxelles), Ronald Sledsens (Hoboken), Hans Tercic (Hasselt) et Chantal Van der Plancke (Bruxelles).

¹⁶ Extrait du résumé du livre de Charles Delhez et Adelbert Denaux (note 4).

¹⁷ Voir la troisième partie de ces notes.

- Ensuite, il avance une notion précise de l'abus du religieux ou du spirituel, qu'il définit comme une manière d'user du religieux ou du spirituel qui porte atteinte à la liberté et à l'intégrité des personnes. Bien que leurs champs respectifs ne se recouvrent que partiellement, les formes de comportement sectaire et les formes d'abus du religieux ou du spirituel ont en commun de transgresser les Droits de l'Homme, ainsi que les lois en vigueur dans les sociétés démocratiques.
- Enfin, ce texte accorde aux « nouvelles » croyances le respect qu'elles méritent *a priori*, au même titre que des croyances établies chez nous depuis longtemps. La pluralité des courants, des mouvements ou des groupes à prétention religieuse ou spirituelle n'apparaît pas comme un mal. Si les croyances dites nouvelles interpellent évidemment les Eglises et leur pastorale, il s'agit d'un questionnement d'un tout autre ordre que celui que suscitent les dérives sectaires en général et les abus du religieux en particulier.

Soit dit en passant, le respect d'autres convictions s'impose d'autant plus à mes yeux que des convictions, peut-être étranges à notre point de vue, mais n'amenant pas de dérives sectaires, permettent à des personnes de donner une cohérence à leur vie, de surmonter des épreuves, d'apaiser des peurs et des inquiétudes, de nourrir une espérance... Dans de tels cas, ébranler ces convictions n'est pas seulement manquer de respect à l'égard des personnes qui y adhèrent, à l'égard de leur liberté, mais porter atteinte de manière irresponsable à leur intégrité, ce que nous jugeons par ailleurs intolérable.

A l'égard des nouvelles croyances ou nouvelles sensibilités, notre groupe veut travailler dans un esprit d'ouverture, tout en œuvrant à un discernement décidément chrétien. C'était l'esprit du second Concile du Vatican, s'exprimant notamment dans la Constitution *Gaudium et Spes*, et dans les Déclarations *Nostra Aetate* et *Dignitatis Humanae*, toutes trois promulguées en 1965. Dans le domaine qui nous occupe, nous partageons l'approche du français Jean Vernet. Celui-ci, constatait le journal *La Croix*, a « inscrit la politique de l'Eglise en matière de sectes dans l'esprit d'une assez large ouverture à l'égard des nouveaux mouvements. » Bien sûr, cet énoncé rapproche sectes et nouveaux mouvements d'une manière qui pourrait laisser croire qu'il s'agit de la même réalité ; or, mon propos est bien de refuser pareil amalgame en établissant une distinction essentielle entre les deux. Par contre, je ne puis qu'acquiescer à ces mots de Jean Vernet en 1999 : « *Que l'on soit pour ou contre, il faut compter avec la spiritualité nouvelle si l'on veut comprendre notre époque* ». Le journal continue : « *Il se situait d'ailleurs dans la droite ligne du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, dont le président d'alors, le cardinal Francis Arinze, déclarait, lors d'un consistoire en avril 1991 : « On ne devrait pas condamner les nouveaux mouvements religieux sans discrimination. Les catholiques devraient être toujours prêts à identifier ou étudier les éléments et les tendances qui sont en soi bons et nobles. » »*¹⁸

En 2008, cette perspective reste celle d'homologues français. Ainsi, Denis Lecompte¹⁹, traçant les grandes lignes d'une théologie pastorale pertinente, inspirée par la théorie patristique des « *semina Verbi* »²⁰, des semences du Verbe, souligne que le Verbe-Dieu s'exprime en toute conscience humaine, dans l'aspiration à l'universel, au beau, au vrai et au bien : « *tout croyant, tout pasteur quelque peu ouvert à la relation et à l'amitié est obligé d'en convenir : le Dieu*

¹⁸ Isabelle de GAULMYN et Claire LESEGRETAIN, *La Croix*, 27 novembre 2002, p. 5.

¹⁹ Le Père Denis Lecompte, de Cambrai, est un des responsables de la Coordination « Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires » de l'Eglise de France.

²⁰ Le plus célèbre défenseur de cette théorie est saint Justin le Martyr, au second siècle de notre ère.

*auquel il croit est présent au cœur des 'hommes de bonne volonté', de tous ceux qui 'font leur possible', de tous ceux qui aiment, qui agissent selon leur conscience. »*²¹

Mais il y a aussi ce qu'on pourrait appeler des « *semina mali* », des semences du mal, donnant des fruits amers et nauséeux, parmi lesquels des comportements qualifiés communément de sectaires, ainsi que des doctrines qui les autorisent, les cautionnent, voire les encouragent. A cause de tels comportements, il y a des individus et des familles en souffrance, il y a des victimes. Bien qu'il revienne d'abord aux autorités civiles d'y porter remède, l'Eglise se sent elle aussi interpellée, dans la mesure où elle se veut au service des hommes, et particulièrement des plus faibles et des plus petits. Elle est encore davantage interpellée lorsque de tels comportements sont vécus en son sein. Ainsi, dans l'Eglise de France, Jacques Trouslard est un de ceux qui ont choisi de se ranger aux côtés des victimes, il est sans doute le plus connu d'entre eux ; l'urgence qu'il a ressentie est de combattre résolument les organisations qu'il juge sectaires, ou en tout cas les comportements qu'il estime intolérables, y compris au sein de l'Eglise²².

Figure lui aussi d'une partie de l'Eglise de France, mais dans un style qui diffère aussi bien de celui de Vernet que de celui de Trouslard²³, Jacques (Joseph-Marie) Verlinde se présente quant à lui comme le défenseur de la foi catholique, notamment contre le courant du Nouvel Age. Lors de la parution en 2003 du roman de Dan Brown, le fameux *Da Vinci Code*, ce dernier lui est apparu comme l'écume en surface de cette lame de fond qu'est le Nouvel Age²⁴. L'engagement de Jacques Verlinde est plus intellectuel, se situe au niveau des doctrines, mais surtout, davantage enclin à la polémique qu'au dialogue, il est un des fers de lance d'une « évangelisation » qui revêt parfois l'allure d'une croisade.

²¹ *Sectes et nouvelles croyances*, Documents Episcopat n°10/2007, publié par le Secrétariat général de la Conférence des Evêques de France. Texte cité : p. 18.

²² Jacques Trouslard, par exemple, n'a pas craint de faire part de ses critiques à l'égard de l'Opus Dei : « *A partir des enquêtes que j'ai effectuées en France, en Espagne, en Belgique, en Suisse, aux Etats-Unis, en Italie, etc., j'ai découvert les dérives sectaires de l'Opus Dei* », rappelle-t-il dans un entretien mis en ligne le 18 mars 2003 (psyvig.com).

²³ La différence entre le style de Trouslard et celui de Verlinde peut s'expliquer en partie par la différence de génération, Jacques Trouslard étant né en 1924 et Jacques Verlinde en 1947, et en partie aussi par la différence de parcours, le premier ayant découvert les ravages d'une secte au « hasard » d'une mission reçue de son évêque, le second s'étant converti après avoir « goûté » à la Méditation Transcendantale et à l'ésotéro-occultisme. Cette différence de style fait que Jacques Trouslard a été davantage salué par les défenseurs des Droits de l'Homme, alors que Jacques Verlinde a rencontré l'audience des mouvements charismatiques catholiques ainsi que de l'Opus Dei, et a été soutenu notamment par le cardinal Lustiger, de Paris, de même que par André Léonard, évêque de Namur, qui a préfacé son livre *L'Expérience interdite*, Ed. Saint-Paul, 1998.

²⁴ Joseph-Marie VERLINDE, *Les impostures antichrétiennes, des apocryphes au Da Vinci Code*, Presses de la Renaissance, 2006.

Des évolutions religieuses contrastées

Pour tenter de comprendre les évolutions religieuses actuelles en nos pays, il convient d'être attentif à l'environnement qui est celui de nos sociétés européennes en ce début de siècle. Mais il me semble tout aussi pertinent de dire que les nouvelles croyances ou sensibilités religieuses sont – bien sûr avec d'autres symptômes – révélatrices des évolutions, des bouleversements et des contrastes de nos sociétés.

J'avance même, comme une thèse à débattre, qu'elles sont également révélatrices des évolutions et des contrastes de nos « vieilles » Eglises, tant il est vrai que nous respirons tous le même air, l'air de notre temps. Au regard de ce qui se vit dans des groupes extérieurs à l'Eglise, il me paraît difficile de ne pas voir une parenté avec ce qui se vit à l'intérieur de l'Eglise, notamment l'évolution qui, en nos régions, fait passer d'une vision incarnée par l'Action catholique à une vision mise en œuvre par les groupements et communautés charismatiques, avec les rapports peu iréniques que peuvent parfois vivre entre eux les tenants de l'une et de l'autre de ces visions.

Récemment, des confrères de Strasbourg décrivaient l'univers des adolescents, qui est aussi le nôtre : une société en constante évolution, où l'incertitude est devenue la norme, affectant notamment l'individu, sa famille, son emploi, son avenir, ses repères, etc.²⁵ Certes, il y a une multiplicité de repères, de références et de valeurs, mais ceux-ci sont souvent antagonistes et contradictoires, et dès lors, leur abondance équivaut quasiment à leur absence.

Selon ces confrères, et les analyses dont ils s'inspirent, cet univers a été largement façonné par trois processus en interaction, qui sont des tendances caractéristiques de la modernité : la sécularisation, l'individualisation et la mondialisation. Mais il importe de remarquer que ces tendances sont loin d'être unilatérales et que des tendances différentes sinon inverses déterminent également le paysage contemporain, qui est de ce fait un paysage contrasté. Nous vivons aujourd'hui un état de culture que certains qualifient de postmoderne.

La sécularisation

Le terme « sécularisation », qui connaît plusieurs significations, désigne ici le long processus d'autonomisation, d'émancipation par rapport à la tutelle religieuse, d'un grand nombre d'activités humaines, au premier rang desquelles se trouve la pensée. Désormais, science, philosophie, politique, droit, morale, art, culture... se développent et s'organisent sans plus aucune référence légitimante ou normative à la religion. Parmi les innombrables réalités issues de ce processus se trouvent l'idée de laïcité, défendue en France et en Turquie, de même qu'au Mexique, ainsi que la loi française de 1905, instituant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Cependant, par-delà la « déconfectionnalisation » de la quasi-totalité des activités humaines, il faut sans doute parler d'un processus plus fondamental de « séparation » entre l'Homme et Dieu, conduisant plus radicalement encore au remplacement de Dieu par l'Homme et sa

²⁵ Christine AULENBACHER et Philippe LE VALLOIS, *Les ados et leurs croyances*, Les Editions de l'Atelier-Editions Ouvrières, Paris, 2006. Voir le chapitre 2 : *L'univers dans lequel naissent les ados*, pp. 33-60.

Raison.²⁶ Vu sous cet angle, dont l'évolution contemporaine montre toutefois la partialité²⁷, le processus de sécularisation tendrait donc à l'établissement d'un humanisme de forme athée.

Au minimum en tout cas, ce processus implique la marginalisation du religieux et, à coup sûr, un ferme refus de tout pouvoir religieux qui voudrait dicter la vérité, le sens ou la norme, au nom d'une révélation dont il se prétendrait seul dépositaire et interprète. Sans doute même est-on fondé à dire que la modernité européenne, au regard de l'Histoire, entretient un rapport critique, méfiant, à l'égard des Eglises instituées : même si celles-ci présentent aujourd'hui un visage plus humble qu'autrefois, demeure le soupçon diffus qu'elles n'ont pas vraiment renoncé au pouvoir qu'elles détenaient jadis, comme sembleraient l'indiquer aux yeux des sceptiques quelques réflexes occasionnels aux relents d'arrogance.

La culture de l'homme moderne européen lui fait ainsi penser, construire et organiser son monde, sans qu'il soit fait référence à Dieu et, plus généralement, à une transcendance. Cette culture tend par conséquent à lui faire privilégier l'immanence, c'est-à-dire le monde dans lequel nous vivons, l'ici-bas, plutôt que l'au-delà. Cette tendance est telle qu'elle contamine le domaine religieux lui-même, la pastorale autant que la théologie et la liturgie : par exemple, il semble que les sermons sur l'au-delà se fassent plus rares, au profit de recommandations plus « terre-à-terre », pour ne pas dire sécularisées. Dans le foisonnement actuel des « nouvelles » croyances, il n'est pas étonnant de trouver des groupes qui s'inscrivent dans cette tendance, en cherchant le bien-être en ce monde²⁸.

Par contre, il est indéniable que l'utopie rationaliste – voire même humaniste – de la modernité a suscité déception et frustration : la promesse d'un monde meilleur lié aux développements de la rationalité n'a pas été tenue, en tout cas pas suffisamment, loin s'en faut. Elle inquiète même et effraie ceux qui pressentent le danger de jouer au démiurge ou à l'apprenti sorcier. Il existe par conséquent, chez certains de nos contemporains, la tentation de « brûler » cette raison que leurs prédécesseurs ont « adorée », d'une part en rendant davantage de place au corps et à

²⁶ « Depuis les origines grecques de la philosophie (...) jusqu'à la Renaissance (...), l'homme a essayé de se comprendre et de comprendre le monde dans un rapport avec un fondement extérieur. Dans notre culture, cette transcendance a pris de façon prépondérante le nom de Dieu. (...) Le 16^{ème} siècle (...) inaugure l'époque moderne qui se caractérise par un renversement : c'est l'homme, et plus particulièrement sa raison, qui prend la place du fondement. » (*Dieu à l'épreuve des images, avec la collaboration de Paul HENNEQUIN, philosophe, ACRF, deuxième édition revue et augmentée, 2006, p. 30.*)

²⁷ Sans pour autant renoncer au travail de la raison, condition nécessaire d'une autonomie responsable, sans renoncer dès lors au débat argumenté, certains de nos contemporains s'intéressent positivement au religieux, le sortant au moins partiellement des marges où la sécularisation semblait l'avoir cantonné irrémédiablement. « *Malgré une indifférence religieuse massive mais inquiète, les religions restent, de l'avis de beaucoup, des ressources de sens, des facteurs de cohérence dont l'influence se renouvelle par d'autres biais que la communication de masse. Conventionnellement brocardées par les médias, elles sont paradoxalement consultées ou sollicitées de plus en plus fréquemment face aux nouveaux défis du 'vivre-ensemble'.* » (Annonce de l'intervention de Jean-Louis SCHLEGEL dans le programme de la 83^{ème} Semaine Sociale de France (21, 22 et 23 novembre 2008 à Lyon), p.4.)

²⁸ Voir à ce propos l'article sur le néopentecôtisme dans *Dimanche Express*, n° 21 du 25 mai 2008, pages 1 et 3. Sans réserver cette tendance au néopentecôtisme, et sans y réduire ce courant, il est néanmoins intéressant de noter que la « théologie de la prospérité » était un des thèmes directeurs du colloque organisé par le CIAOSN à Bruxelles le 6 juin 2008, portant sur la religiosité néopentecôtiste africaine. Il s'agissait « *de débattre du pouvoir d'attraction et du degré de pénétration de la doctrine de la prospérité en tant qu'accès au salut ici et maintenant, et se focalisant sur le pouvoir miraculeux qui agirait sur l'individu sur les plans de la santé et des biens matériels.* » En termes de dérives (voir la troisième partie de ces notes), deux dangers entrevus étaient le fait d'amener à « *une attitude méfiante ou peu coopérative avec le corps médical* » et le fait de conditionner la miraculeuse « *générosité* » divine à un « *don* » préalable consenti par le bénéficiaire, comme le versement de la dîme. (Citations extraites des documents du colloque.)

l'affectivité, au désir, au plaisir, aux sentiments et aux émotions, et d'autre part en exprimant de différentes manières le sentiment d'une non-maîtrise – sur soi-même, sur les autres, sur la nature, sur les événements –, retrouvant notamment le sentiment religieux, l'intérêt pour l'au-delà, l'invisible, voire l'occulte, mais en faisant souvent preuve en ce domaine d'une étonnante crédulité, qui peut aller jusqu'au culte de l'irrationnel. Parmi les « nouvelles » croyances, de même qu'au sein des Eglises instituées de longue date, il se trouve aussi des groupes qui s'inscrivent dans cette tendance.

L'individualisation

Le terme « individualisation », qui connaît lui aussi plusieurs significations, désigne ici le processus d'autonomisation de l'individu par rapport aux groupes et à la collectivité en général. Bien sûr, une analyse sérieuse ne peut négliger les contraintes sociales qui demeurent fortes et souvent même se renforcent, ne fût-ce qu'au niveau économique avec les répercussions des soi-disant lois du marché, de l'idéologie de la performance et du rendement, sur les conditions de travail ou de chômage, ainsi que sur le « pouvoir d'achat » et la « consommation », avec aussi les techniques de vente, créatrices de modes et manipulatrices des besoins des individus²⁹. Sans doute faut-il concéder qu'une autonomie de l'individu est un leurre. Toutefois, il faut noter en même temps l'importante « révolution culturelle » par laquelle, à l'inverse de ce qui se vivait antérieurement, c'est désormais l'individu qui prime à ses propres yeux. Ce qui lui importe avant tout, c'est son épanouissement personnel, son propre accomplissement, l'authenticité, l'expression de son originalité. Ce processus, que l'on pourrait qualifier aussi d'« égocentrisme », entraîne un délitement du tissu social³⁰ : le sens du bien commun s'en trouve en effet émoussé, le respect de la norme commune tend à s'estomper, et on assiste à une crise des institutions, à commencer par celles du couple et de la famille, de même qu'à une crise de l'engagement et de la militance. Cette crise n'épargne évidemment pas les institutions religieuses, dont les dogmes comme les rites cèdent le pas à l'expérience personnelle.

Cette tendance est rencontrée par un certain nombre de groupes. Ainsi, en 2002, se sont tenus dans ma région des stages intitulés « *Un temps pour Moi... : un voyage à la découverte des fondements de votre personnalité, du bien-être et de la régénération par les plantes sauvages comestibles, les céréales et les légumineuses* ». Ces stages étaient animés par une dame qui se prévalait du noble titre de « guide du voyage intérieur, initiée à l'art relationnel ». Ainsi foisonnent des techniques, qui se vendent en faisant miroiter santé, bien-être, jeunesse, épanouissement ou réalisation personnelle. Des pratiques anciennes comme le jeûne et l'abstinence retrouvent des adeptes, mais qui leur donnent un sens passablement renouvelé.

Cependant, il est clair que le délitement du tissu social et la crise des institutions exposent à l'anonymat, à la solitude, à la précarité affective – et plus encore, évidemment, lorsqu'il s'y ajoute un autre processus de marginalisation ou d'exclusion, comme le deuil, la maladie ou la perte d'un emploi. Dans la mesure où l'être humain est foncièrement relationnel, que les

²⁹ Herbert MARCUSE avait déjà noté qu'au lieu de libérer l'homme de toute sujétion au monde-objet, l'impératif du profit, caractérisant la société capitaliste américaine, l'y asservissait. (*L'homme unidimensionnel*, version originale en 1964 ; traduction française, Paris, Minuit, 1968).

³⁰ Lors d'un entretien accordé à l'agence de presse ZENIT, daté du 3 juillet 2008, la journaliste Marguerite Peeters déclare que « *la 'liberté de choisir' de l'individu est devenue la pierre angulaire d'une nouvelle éthique mondiale. La déconstruction devient paradoxalement systémique et mondialement normative. Il va sans dire qu'une telle perspective est asociale et incohérente, et contribue à déconstruire davantage le contrat de société qui relie les gens ensemble* ».

relations sont constitutives de son identité, il éprouve alors une perte essentielle. Personne ne s'étonnera par conséquent de voir se multiplier des groupes de toutes sortes offrant de vivre des relations chaleureuses et gratifiantes. Il est connu que celui qui entre dans certaines communautés est d'abord « bombardé d'amour ». Le succès rencontré par certaines communautés nouvelles à l'intérieur de l'Eglise catholique trouve sans doute là un élément d'explication³¹. Le désir d'être reconnu, de compter pour d'autres, peut même conduire paradoxalement à des comportements grégaires, à de grandes « liturgies » où on communie au point de ne faire qu'un. La dépendance à l'égard du groupe – ou du gourou – peut alors être telle qu'elle s'avère être tout le contraire de l'autonomie.

Une semblable tension s'observe au niveau de la recherche de sens. Certes, l'accession à la condition d'adulte, à la maturité, n'a jamais été sans impliquer des ruptures et l'individu émancipé a toujours dû construire sa vie, penser et choisir, par lui-même. Certes également, il s'est toujours trouvé des individus qui n'en avaient ni la force, ni le courage, ni l'audace, et il s'en est toujours trouvé, parmi eux, qui se sont tournés vers des personnes ou des groupes à qui ils demandaient de penser et de décider à leur place. Le constat que faisait Emmanuel Kant est d'une actualité permanente : « *La paresse et le manque de courage sont les causes qui expliquent pourquoi tant d'hommes (...) restent volontiers, toute leur vie durant, des mineurs et pourquoi il est si facile à d'autres de s'imposer comme leurs tuteurs.* »³² Mais la difficulté d'élaborer une cohérence vraiment personnelle, ainsi que la tentation de « démission » qui lui est corrélative, sont aujourd'hui renforcées par le processus d'individualisation, car cet effort de cohérence doit désormais se déployer dans un cadre dont les repères sont absents ou faibles, dans une société ou des institutions dont les valeurs ne sont plus établies, communément admises et relativement stables. Nul ne s'étonnera dès lors de voir se développer une « niche de marché » où des personnes et des groupes offrent à des individus déboussolés, désemparés, des références simples et non discutées. Par ailleurs, ces phénomènes sont encore exacerbés par un troisième processus, celui de la mondialisation.

La mondialisation

La mondialisation est le fait qu'on est citoyen du monde. Il en est beaucoup question aux niveaux économique et financier, mais elle s'éprouve aussi au niveau culturel, et par conséquent au niveau spirituel ou religieux. En raison des puissants moyens de communication dont il s'est doté, qui lui permettent de voyager physiquement ou virtuellement³³, de même qu'en raison des importants flux migratoires, brassant les populations de la planète, l'homme moderne est en contact avec toutes les cultures et religions existantes, il est amené à vivre au quotidien la pluralité et l'interculturalité. De même qu'il trouve des fruits exotiques dans son magasin d'alimentation ou qu'il peut manger des plats exotiques au restaurant, il trouve désormais, venue du monde entier, une offre abondante et variée en matière spirituelle.

³¹ En 1981 déjà, André Godin a traité de la jubilation fusionnelle comme expérience de l'Esprit, caractéristique des groupes dits charismatiques. Il attirait l'attention sur un certain nombre de dangers menaçant ce courant. Entre autres, faisant appel au théologien français Yves Congar, il rappelait, contre une théologie de l'immédiateté de l'Esprit, que la médiation intellectuelle, critique, est indispensable à la pensée et à l'action d'un adulte. (André GODIN, *Psychologie des expériences religieuses, Le désir et la réalité*, Champs nouveaux, Centurion, 1981. Voir p. 120.) L'absence de cette médiation est, à mes yeux, un élément capital dans le discernement des dérives sectaires (voir la troisième partie de ces notes).

³² Emmanuel KANT, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, texte du 30 septembre 1784.

³³ Le développement de certains moyens électroniques de communication peut toutefois produire à l'inverse une tendance au *cocooning*. Il est bien connu que pour certains, être-au-monde-avec-autrui tend à se réduire au face à face avec un écran. Cette tendance croise l'individualisation évoquée précédemment.

Les manières de se situer à l'égard de cette mondialisation au plan spirituel sont diverses³⁴. Parmi elles, outre bien sûr l'irréligion, l'athéisme, le scepticisme ou l'agnosticisme, il y a la mobilité religieuse, vécue soit comme conversion d'une religion à une autre, soit comme papillonnage, forcément superficiel, soit comme assortiment ou mélange, c'est-à-dire éclectisme ou syncretisme. Ainsi des chrétiens se convertissent-ils à l'islam ou au bouddhisme, tandis que des musulmans demandent le baptême chrétien. Mais aussi des chrétiens pratiquants croient à la réincarnation, pourtant incompatible avec la croyance de leur Eglise en la résurrection, et fréquentent des groupes que d'autres considèrent – souvent il est vrai, plus à tort qu'à raison – comme des « sectes ». Par exemple, je connais une personne, engagée dans sa paroisse, qui est par ailleurs une adepte fervente de l'anthroposophie. J'ai également entendu Jean Ancion³⁵ déclarer connaître plusieurs prêtres catholiques pratiquant une double appartenance. Il en est donc qui « bricolent » leur propre religion, au gré de leur goût personnel, en utilisant des éléments d'origines diverses. Il est aussi des gourous qui proposent leur propre bricolage...

Mais ce brassage des cultures et des religions ne plaît pas à tout le monde et les nostalgiques d'une culture homogène sont loin d'être rares. Il est vrai que le contexte de pluralité et d'interculturalité, avec la relativité qu'il induit au niveau des valeurs et des normes, requiert de chacun un réel effort de cohérence, dont il était dispensé lorsque valeurs et normes étaient communément admises. Certains rêvent de ce passé, qu'ils n'ont pas forcément connu mais qu'ils idéalisent, où il faisait bon vivre ensemble, dans le respect naïf des traditions, dans l'acceptation automatique des valeurs et des normes traditionnelles. Ils craignent d'affronter une différence qui menace leur tranquille assurance, ils redoutent de voir leurs certitudes ébranlées. Il n'est donc pas étonnant qu'apparaissent, à divers niveaux, des groupes portant et nourrissant une quête identitaire, qui les amène assez logiquement à exclure les différences, parfois de manière violente. Cette quête identitaire est vécue entre autres au niveau religieux, y compris à l'intérieur des Eglises classiques, dans des groupes aux tendances conservatrices, fondamentalistes, traditionalistes ou intégristes. Ici ou là, il arrive que ces tendances rejoignent des sursauts nationalistes ou ethniques.

Ce qui vient d'être dit ne vaut pas seulement pour les personnes « du cru ». Les flux migratoires amènent en effet en nos régions des personnes dont la culture est différente de la nôtre, et pour nombre d'entre elles, cette différence est loin d'être secondaire. Dans certains cas, leur culture n'est pas traversée par les processus de sécularisation et d'individualisation qui déterminent la culture européenne ; la religion et le groupe y demeurent les instances de légitimation et de normativité. Ces personnes éprouvent dès lors des difficultés certaines pour s'intégrer, car il leur est demandé bien plus que l'apprentissage d'une langue ou de nouvelles règles du vivre-ensemble. Craignant de voir leur identité se déliter, elles ressentent le besoin de la cultiver avec d'autres et peuvent même être tentées de constituer des ghettos.

³⁴ Sur ce point, voir également Paul HENNEQUIN, *Espérance et dialogue, Propos autour d'une « utopie » européenne*, analyse 2007/18 de l'ACRF.

³⁵ Feu Jean Ancion, prêtre du diocèse de Liège, travaillait de longue date à la problématique des dérives sectaires. Nous avons eu l'occasion de collaborer un certain temps.

Discernement des dérives sectaires

Des dérives comportementales

Le mot « secte » est loin d'être clair. Il semble même impossible de le définir de manière univoque. C'est pourquoi nous hésitons à l'utiliser.

En demandant si tel groupe est ou non une « secte », certains veulent en fait savoir si ce groupe est ou n'est pas chrétien ou catholique. Pour eux, « secte » signifie un groupe non-catholique, non-chrétien. Par contre, posant la même question, d'autres demandent en réalité si ce groupe est ou n'est pas dangereux pour les personnes et pour la société. Pour eux, « secte » désigne un groupe qui ne respecte pas les droits humains, qui adopte des comportements délictueux. Ces deux définitions ont une implication qui mérite d'être soulignée. La première amène l'Eglise à considérer qu'il n'y a pas de « secte » en son sein : aucun des groupes qu'elle reconnaît ne peut être appelé « secte ». Tandis que la seconde conduit l'Eglise à envisager qu'elle n'est pas davantage que les autres groupes humains exempte de tentations et de dérives sectaires.

L'usage commun et actuel du mot « secte » lui donne une connotation péjorative, voire infamante. C'est pourquoi aucun groupe n'apprécie d'être qualifié de cette manière. En fait, le mot sert pratiquement toujours à stigmatiser l'autre. Entre autres illustrations, lors de procédures de divorce, il est fréquent d'entendre accuser l'autre de faire partie d'une « secte », dans l'espoir d'obtenir ainsi plus facilement la garde des enfants. La tentation est grande de considérer comme « sectes » tous les groupes dont la différence gêne – la diabolisation s'inscrit au nombre des stratégies de négation de l'autre –, mais il convient de lui résister.

Malgré la demande qui nous est parfois adressée, nous nous refusons à dresser une liste des « sectes ». Du reste, nous sommes en présence d'une réalité très mouvante : ce sont des milliers de groupes qui se font et se défont continuellement. Nous préférons proposer des critères de discernement, pour aider ceux qui le veulent à se forger une opinion personnelle à propos d'un groupe – ou d'un individu – qui les interpelle d'une manière ou d'une autre. A notre niveau, ce discernement ne porte pas en priorité sur la doctrine, car dans une société démocratique, chaque individu et chaque groupe ont droit à leurs propres convictions, à la liberté de conscience, d'expression, d'association et de culte. Mais ce droit n'est acquis que si les droits de la personne ainsi que les lois de l'Etat sont respectés. Malheureusement, certains comportements portent atteinte à l'intégrité, à la dignité et à la liberté de la personne. Ce sont ces dérives comportementales, appelées « sectaires », que nous voulons aider à discerner, et c'est dans la mesure où une doctrine les justifie ou les promet qu'elle doit être dénoncée. Certaines de ces dérives se vivent dans un contexte de religiosité ou de spiritualité, s'exercent en référence au religieux ou au spirituel, et constituent dès lors à nos yeux des abus du religieux ou du spirituel.

Par ailleurs, si nous dressions une liste des « sectes », nous nous en exclurions à coup sûr. Or ce serait pour le moins manquer de lucidité que de ne voir les dangers de déviance qu'à l'extérieur de notre groupe. Tandis qu'en proposant des critères de discernement, nous devons également nous les appliquer à nous-mêmes, ainsi qu'aux groupes qui se situent au sein de notre Eglise. Il y va d'ailleurs de notre crédibilité.

Proposer des critères permet également de faire la différence entre groupes à structure sectaire et personnes à comportement sectaire pouvant s'insérer dans tout groupe, même un groupe dont

la structure n'est pas sectaire. Cela permet aussi de rester attentif à l'évolution d'un groupe, qui peut connaître un jour soit des dérives sectaires, soit des changements sains.

Enfin, ces critères permettent d'évaluer aussi des comportements d'individus qui « exercent » en dehors d'un groupe proprement dit, comme il s'en trouve en grand nombre aujourd'hui dans le nébuleux domaine de la psychothérapie³⁶, domaine où s'insinue assez fréquemment, plus ou moins explicitement, une dimension spirituelle ou religieuse .

Quelques critères de discernement

Pour aider à discerner les dérives sectaires, Adelbert Denaux avance cinq critères, touchant aux relations internes d'autorité et d'obéissance, aux techniques de contrôle des membres, à l'exploitation des membres, aux relations avec le monde extérieur, aux manières trompeuses de présentation de soi³⁷. Ces critères sont utilisés également, avec quelques autres, par la Sûreté de l'Etat belge, ce qui semble indiquer qu'ils ne sont l'expression ni d'une idéologie religieuse, ni d'une politique partisane.³⁸

Ils demandent à être utilisés avec sagesse et prudence, dans la mesure où d'une part les abus sont plus ou moins caractérisés, les dérives plus ou moins accentuées, pouvant être accidentelles ou temporaires, et où d'autre part le discernement implique inévitablement une part de subjectivité. Comme pour tout discernement, il convient, en cette matière également, de résister à la tentation du dogmatisme, de la suffisance et de l'arrogance, de renoncer à l'insupportable prétention de détenir la vérité et d'être parfait, car l'humilité est de rigueur quand on tient sa juste place, et notamment quand on ne perd pas de vue que l'on est soi-même susceptible de « dériver » et que le juge est toujours aussi un justiciable. Par conséquent, pour se réaliser au mieux, le discernement requiert le débat et la confrontation entre les points de vue, aussi différents soient-ils.

Sagesse et prudence s'avèrent particulièrement indispensables pour les instances religieuses, notamment catholiques, appelées à discerner. Il importe d'abord de dépasser une attitude quasi-réflexive qui consiste à stigmatiser un autre « groupement religieux » simplement parce qu'il est concurrent, qu'il dérange, inquiète ou fait peur. Il importe ensuite de reconnaître que la plupart des critères de discernement retenus portent sur des réalités qui sont communes à tous les groupements religieux, ce qui rend particulièrement difficile, voire impossible, de tracer avec

³⁶ Evoquant les dérives en ce domaine, certains (Guy Rouquet, Catherine Katz, ...) se sont plu à parler de 'dérapeutes' et de 'dérapiés'... !

³⁷ Adelbert DENAUX, *Sekten en religieuse bewegingen, Criteria ter onderscheiding*, dans *Communio* 21 (1996), pp. 470-480. Cette troisième partie cite abondamment, sans guillemets, la version francophone de cet article (voir, dans la première partie, la note 4).

³⁸ La revue de l'UNADFI, *Bulles*, dans son édition du deuxième trimestre 1998, a proposé quelques autres grilles d'observation. Pour sa part, le Rapport de la Commission d'enquête parlementaire mentionne une liste de treize critères : des méthodes de recrutement trompeuses ou abusives ; le recours à la manipulation mentale ; les mauvais traitements physiques ou mentaux (psychologiques) infligés aux adeptes ou à leur famille ; la privation des adeptes ou de leur famille de soins médicaux adéquats ; les violences, notamment sexuelles, à l'égard des adeptes, de leurs familles, de tiers ou même d'enfants ; la rupture imposée aux adeptes avec leur famille, leur conjoint, leurs enfants, leurs proches et leurs amis ; l'enlèvement d'enfants ou la soustraction à leurs parents ; la privation de la liberté de quitter la secte ; les exigences financières disproportionnées, l'escroquerie et le détournement de fonds et de biens au détriment des adeptes ; l'exploitation abusive du travail des membres ; la rupture totale avec la société démocratique présentée comme maléfique ; la volonté de destruction de la société au profit de la secte ; le recours à des méthodes illégales pour occuper le pouvoir. (*Enquête parlementaire*, Partie II, pp. 100-101.)

certitude et précision la frontière au-delà de laquelle un comportement cesse d'être acceptable et se met à dériver.³⁹ Il n'empêche que, de la part d'une instance religieuse comme celle dans laquelle je travaille, il reste non seulement légitime, mais d'une importance éthique considérable, de faire effort de prudent discernement.

Quand l'autorité dérive vers l'oppression

Toute société, à commencer par la famille, a besoin, pour sa cohésion et sa survie, de l'exercice de l'autorité et de l'obéissance. Toute forme d'autorité n'est donc pas mauvaise. Mais quand une forme d'autorité absolue est exercée au sein d'un groupe, que ce soit par son fondateur, son dirigeant ou sa hiérarchie, requérant des membres une obéissance aveugle et inconditionnelle, assimilant toute expression critique ou toute initiative personnelle à un acte de désobéissance, il s'agit alors d'une forme d'autorité corrompue. En particulier, c'est une telle forme pervertie de l'autorité qui est exercée lorsque le fondateur ou le dirigeant d'un groupe s'attribue une autorité divine ou qu'il identifie ses directives concrètes à la volonté de Dieu, toute forme de contestation étant considérée comme démoniaque. L'exercice de l'autorité religieuse se dénature alors en pouvoir d'oppression.

La tradition catholique a vu se développer des conceptions et des pratiques visant à prévenir – sans toujours y réussir – les abus du pouvoir religieux : la fonction critique de la réflexion théologique, la prise de décision collégiale ou synodale, la pratique de la réception par le peuple de Dieu des décisions prises, le rôle irremplaçable de la conscience personnelle⁴⁰. L'absence d'un espace réservé à ces quatre données doit susciter des interrogations. Même dans un groupe non religieux, on peut se laisser éclairer par cet héritage de sagesse.

Notons aussi que la pratique de l'accompagnement spirituel – appelé jadis « direction » – n'est pas foncièrement mauvaise, à condition que le maître forme ses disciples à la liberté intérieure et extérieure, de façon à les rendre indépendants aussi bien de lui-même que du monde. Pour contrer l'abus toujours possible de cette relation de confiance, la tradition catholique prône – et nous allons bien sûr dans le même sens – la nette distinction entre le for interne et le for externe, c'est-à-dire entre le maître spirituel et le dirigeant du groupe. Plus récemment, à la suite notamment de difficultés apparues au sein de la communauté des Béatitudes, une distinction a semblé devoir être faite aussi entre accompagnement spirituel et thérapie psychologique, afin de prévenir autant que possible toute relation de dépendance ; il semble même souhaitable que

³⁹ Ce sentiment a été conforté, bien que sous un angle particulier, par les résultats d'un programme de recherche universitaire en matière de psychologie religieuse et de droit, auquel d'ailleurs j'ai pu prendre part occasionnellement. S'intéressant prioritairement à la psychologie individuelle des membres de « mouvements religieux contestés » – plus de quatre cents de ces membres ayant accepté de collaborer avec les chercheurs, à l'exception notable de membres de l'Eglise de Scientologie et de l'Opus Dei –, ce travail a notamment mis en lumière que les réalités psychologiques sous-jacentes aux démarches religieuses, contestées ou non, ne varient le plus souvent qu'en termes d'intensité. Ce constat met à mal quelques idées pourtant répandues, qui se donnent comme évidences. Pour les chercheurs, le religieux comme tel est *potentiellement* « sectaire ». Mais il faut, selon moi, prendre soin de bien noter qu'il s'agit d'une potentialité, c'est-à-dire que si la *tendance* sectaire dont ils parlent est inhérente à l'expression communautaire religieuse, la *dérive* sectaire est un risque et non une fatalité. (Vassilis SAROGLU, Louis-Léon CHRISTIANS, Coralie BUXANT et Stefania CASALFIORE, *Mouvements religieux contestés – psychologie, droit et politiques de précaution*, Gent, Academia Press, 2005. Un résumé des résultats est disponible en ligne. Voir aussi Vassilis SAROGLU, Coralie BUXANT, Stefania CASALFIORE, Louis-Léon CHRISTIANS et Jean-Marie JASPARD, *Redéfinir les critères de dérive sectaire ? Un regard psychologique au croisement des sciences des religions*, dans *Annales de Droit de Louvain*, 64, 2004, n° 4, pp. 529-560.)

⁴⁰ A ces éléments pourrait être ajoutée la fonction de régulation du Droit canonique, dans la mesure où celui-ci est susceptible en principe de juguler l'arbitraire et les abus d'autorité.

lorsqu'une thérapie s'avère nécessaire, il soit fait appel à un professionnel qualifié en dehors du groupe.

Quand la régulation dérive vers l'assujettissement

Dans toute société, il existe des mécanismes d'influence et de contrôle, qui n'ont rien de répréhensible. Bien que nous vivions à une époque de contestation systématique de la fonction d'autorité, le bon sens n'admet-il pas tout de même, par exemple, que tout processus d'éducation ne doit pas être dénoncé comme manipulation ? Par contre, de tels mécanismes sont inacceptables s'ils ont pour but d'anéantir l'identité personnelle et de conduire à une dépendance totale par rapport au groupe ou au chef, de briser les sentiments spontanés et les facultés intellectuelles critiques de la personne pour faire de celle-ci un être programmé, asservi aux exigences du groupe ou de son leader.

Il est inacceptable entre autres que certains groupes exigent de leurs membres qu'ils prennent distance, plus ou moins radicalement, avec leur famille, leurs amis, leur école ou leur milieu de travail. Certes, le cheminement de quelqu'un peut l'amener à vivre des ruptures, mais il importe en ce cas que celles-ci soient librement voulues. Je reconnais toutefois que le discernement en la matière n'est pas aisé, dans la mesure où il n'existe pas de liberté pure, qui s'exercerait hors de toute influence. Le discernement requiert dès lors un effort d'appréciation des influences, selon qu'elles promeuvent ou non le libre arbitre.

Outre cette technique de l'isolement, il en est d'autres qui ne peuvent être admises, surtout si elles sont utilisées systématiquement : la privation d'un sommeil suffisant, l'instauration d'un régime alimentaire frugal, la contrainte d'un travail épuisant, la répétition constante de l'idéologie du groupe, l'utilisation de drogues... sont des techniques qui, en affaiblissant la personne physiquement et psychologiquement, la fragilisent et la rendent vulnérable, malléable, lui faisant perdre son libre arbitre, réduisant considérablement ses capacités de résistance. Certes, une nuit de prière ne mettra guère en péril, pas plus qu'un peu d'ascèse et même une journée de jeûne, mais il faut vivre tout cela dans la claire conscience de ses limites, y recourir avec lucidité. Dans un groupe au fonctionnement sain, les responsables doivent prévenir les excès, voire même tempérer certains enthousiasmes, comme le prévoient sagement des règles monastiques, chrétiennes ou bouddhistes.

Quand la générosité dérive vers l'exploitation

Le bénévolat, la gratuité, le désintéressement, tout cela est digne d'éloges. Il est heureux qu'on puisse encore rendre service sans présenter sa facture. Mais certains groupes exploitent la serviabilité ou l'idéalisme de leurs membres. Ceux-ci font alors office de main d'œuvre domestique à bon marché – cuisine, entretien de la maison et du jardin... – mais également de pourvoyeurs de fonds, soit en mendiant, en colportant des publications, en vendant des produits maison, soit en payant eux-mêmes des cotisations parfois exorbitantes, soit en offrant au groupe une partie, voire la totalité de leurs biens. Le plus souvent d'ailleurs, la gestion financière est tout sauf transparente. Or, il conviendrait de pouvoir s'assurer que les moyens récoltés servent bien aux buts que le groupe s'assigne, et non, par exemple, à l'assouvissement des goûts de luxe du gourou ou des responsables, ou au financement occulte d'une guerre.

Cette exploitation des membres ne doit pas être confondue avec l'engagement *volontaire* d'une personne dans un groupe, comme c'est en principe le cas dans un monastère. Elle ne peut être confondue avec la mise en commun *volontaire* des biens et des ressources. Le discernement – qui, encore une fois, n'est pas toujours facile – doit ici porter sur la manière dont les gens sont attirés à un mode de vie particulier, ainsi que sur la liberté avec laquelle ce mode de vie est choisi et vécu par eux, au cours des différentes étapes de leur engagement. Dans un groupe au fonctionnement sain, les responsables doivent veiller à l'exercice de cette liberté.

Dans le cadre de la législation sociale de nos pays, nous estimons, entre autres, que le respect des personnes demande que soient assurés les acquis sociaux des membres qui se vouent volontairement et complètement au groupe – assurance-maladie ou pension, etc.– sans quoi ces membres se trouvent dans un état inadmissible de dépendance à l'égard du groupe et peinent à envisager une éventuelle prise de distance à son égard.

Quand la différenciation dérive vers la diabolisation

Les groupes à tendance sectaire cultivent volontiers une vision dualiste, manichéenne, du monde. Leurs membres opposent de manière tranchée le bien et le mal, les bons et les méchants, les purs et les impurs. En général, ils estiment avoir le monopole du bien, ils prétendent détenir les clefs du sens ou l'exclusivité du salut ; les membres de certains groupes se considèrent comme les élus. Ceux qui sont hors du groupe – famille, société, Eglises – sont sans exception qualifiés de mauvais, vivant dans l'erreur, dans les ténèbres, sous l'emprise du démon. Il se développe ainsi, à l'égard du monde extérieur, une attitude négative, défensive ou agressive, et certainement pas une attitude d'ouverture et de respect.

Cette vision pourrait faire l'objet d'une critique philosophique⁴¹, mais il faut ici en souligner le risque en termes de dérives. Le sentiment de vivre en contexte hostile peut notamment justifier des mesures d'exception, la suspension de droits fondamentaux, à l'image de la loi martiale en temps de guerre. Le sentiment d'être persécuté peut légitimer les plus grands sacrifices et même nourrir une vocation au martyre. Le sentiment d'appartenir à une élite peut évidemment renforcer l'exigence de loyauté à l'égard du groupe et de ses responsables, toute critique apparaissant comme une trahison. Et puis, dans certains cas, pareille vision du monde extérieur amène le groupe à se replier physiquement sur lui-même, dans un lieu coupé du reste du monde. Il est alors comme un ghetto, une sorte de forteresse, où les membres croient trouver refuge, à l'abri des influences néfastes. Les membres travaillent à l'intérieur du « ghetto », les enfants sont scolarisés à l'intérieur du groupe, les soins de santé sont prodigués par des membres plus ou moins compétents, etc.⁴² Dans d'autres cas, à l'inverse, cette vision du monde extérieur peut engendrer une volonté farouche de le convertir, un prosélytisme agressif, voire violent, comme un avatar de guerre sainte ou de croisade.

Quand la présentation de soi dérive vers la dissimulation

Certains groupes aspirent à être reconnus publiquement, sinon comme Eglises, du moins comme associations sérieuses et respectables. Par contre, un rapport de la Miviludes note qu'on

⁴¹ Des éléments d'une critique de ce genre sont exposés dans Paul HENNEQUIN, *Le Sens à l'épreuve de l'Autre*, Centre d'études théologiques « Sénevé » de Namur, 1991.

⁴² Voir, par exemple, le cas de Tabitha's Place (ou communauté des Douze Tribus) à Sus (Pyrénées-Atlantiques) en France.

assiste de la part de certains mouvements à une volonté soutenue « *de se noyer dans le paysage, de se fondre dans la masse, de s'insérer dans tous les rouages de la société, sous couvert de soins, de formation, d'assistance, de compétences spécifiques, voire de spiritualité, bref, de tout ce qui peut paraître sympathique et honorable.* »⁴³ Adelbert Denaux voyait là une tendance assez fréquente des groupes « sectaires », qui n'avouent pas immédiatement, voire pas du tout, leur véritable identité. Denis Lecompte note leur présence dissimulée « *dans le monde de la psychologie, du soutien scolaire, d'organisations sportives, dans des organismes de 'développement personnel' proposés aux entreprises, dans des organismes humanitaires lors de catastrophes.* »⁴⁴ Souvent, ces groupes disposent de toutes sortes d'organisations dérivées qui ne sont pas clairement identifiées comme leur appartenant, à tel point qu'il arrive que les simples membres d'un groupe ignorent ce qui se cache derrière sa façade. Parfois, les objectifs religieux ou philosophiques avancés en camouflent d'autres, beaucoup moins avouables, comme la puissance – entre autres celle d'un gourou mégalomane –, l'intérêt politique, l'enrichissement ou la satisfaction d'une perversion sexuelle⁴⁵.

On peut se servir de ces cinq critères pour discerner si un groupe est plus ou moins « sectaire », conclut Adelbert Denaux. Les trois premiers lui semblent déterminants pour pouvoir parler d'un groupe à tendance « sectaire ». *Lorsque les relations au sein du groupe sont basées sur une autorité absolue et une obéissance inconditionnelle, lorsqu'il y règne un tel contrôle que celui-ci conduit à la perte de l'intégrité personnelle, et lorsque la quête religieuse ou spirituelle, la serviabilité et l'idéalisme des personnes sont exploités par le groupe, on peut parler d'une « secte », au sens de groupe dangereux pour l'individu et aussi, dans certains cas, pour la société.*

Paul HENNEQUIN, philosophe
Gembloux, Belgique
Juillet 2008

L'auteur

Paul HENNEQUIN est prêtre du diocèse de Namur, en Belgique. Philologue, philosophe et théologien de formation, membre de l'équipe théologique de Mgr Mathen, il a été professeur au Grand Séminaire diocésain ainsi qu'à l'École de Philosophie affiliée à l'IET, et est encore aujourd'hui au service de la formation permanente. Acteur d'une Eglise ouverte au monde, il a été appelé au Secrétariat pour les non-croyants, a rejoint l'équipe théologique de la Commission Justice et Paix, a été un des responsables de la revue interdiocésaine « *La Foi et le Temps* » et un des « experts théologiens » de l'Assemblée diocésaine de Nassogne. Il est chercheur associé à l'ACRF. Il a publié « *Le Sens à l'épreuve de l'Autre* » en 1991 et « *Dieu à l'épreuve des images* » en 2005.

Paul HENNEQUIN intervient ici en tant que membre du groupe de travail interdiocésain belge « sectes et nouvelles croyances » et délégué auprès de la Coordination « Pastorale, nouvelles croyances et dérives sectaires » de l'Eglise de France.

⁴³ MIVILUDES, Rapport au Premier Ministre, *La Documentation française*, Paris, 2006, p. 289.

⁴⁴ *Sectes et nouvelles croyances*, document cité, p. 4.

⁴⁵ En France, par exemple, la stratégie consistant à mettre en avant une orientation philosophique ou religieuse permet de bénéficier d'une sorte d'immunité garantie par la loi de 1901 (liberté d'association) et celle de 1905 (séparation des Eglises et de l'Etat).

APPRENDRE A DECODER LES TENDANCES SECTAIRES

Des cours de religion dans l'enseignement secondaire supérieur

Nous voulons ici faire écho, quoique de manière programmatique, sommaire, à une démarche à la fois pédagogique et critique que Jean-Marie BOSSELER et Marie-Claire DEFRENNE, tous deux professeurs de religion dans l'enseignement secondaire supérieur général libre catholique, se donnent d'entreprendre dans le cadre de leurs cours de quatrième et de cinquième, avec des élèves âgés en principe de 16-17 ans.

Ce qui nous a paru intéressant dans le cheminement proposé, c'est que ses initiateurs montrent en quoi les pratiques de groupes dits sectaires peuvent croiser la recherche de sens, au cœur d'une vie humaine, et en quoi elles rencontrent le défi de la tolérance, valeur fondamentale pour la vie en société. C'est aussi qu'ils offrent aux jeunes une approche critique et des critères de discernement, tant pour leur vie personnelle que pour la vie sociale.

Ainsi, la réflexion sur les « sectes » est abordée sous deux angles différents. Dans le cadre du cours de quatrième année d'abord, où l'élève est amené à s'interroger sur le sens de la vie et sur le large éventail des différentes réponses possibles. En cinquième année ensuite, au sein d'un cours qui aborde de manière critique des repères historiques, philosophiques, théologiques et éthiques dans un monde en mutation, en vue de contribuer à la formation de citoyens et de chrétiens responsables. Ce cours prolonge celui de quatrième dans la mesure où il insiste sur le fait que le sens est à construire et à vivre à travers tout un tissu de relations dont nous sommes à la fois les héritiers et les acteurs : la famille, la société et la religion.

Il va sans dire que les leçons données sont régulièrement mises à jour en fonction de l'actualité et/ou d'études nouvelles, ce qui confère un caractère provisoire à la manière dont ces « matières » sont travaillées et à la démarche qui va être décrite sommairement.

Recherche de sens au cœur d'une vie et « sectes »

Le cours de quatrième s'interroge sur le sens de l'existence et passe en revue un large éventail de réponses possibles, dont l'approche chrétienne. Un de ses objectifs est de former les jeunes à une vigilance critique face aux différentes propositions de sens et de leur donner des critères de discernement pour décoder tout ce que la société leur offre sous le couvert d'une recherche du bonheur. Cette perspective permet d'aborder un chapitre consacré aux « sectes » religieuses.

« Ne pas prendre les sectes, ni à la légère, ni au tragique, mais au sérieux... sans intolérance, mais aussi sans naïveté! »

Introduit par cette citation de Jean Vernet, ce chapitre consacré aux « sectes » religieuses aborde les réponses qu'elles proposent et le problème de la manipulation du sentiment religieux dont sont « victimes » un nombre de plus en plus élevé de nos contemporains.

L'introduction fait référence aux chapitres précédents du cours qui abordaient les problèmes soulevés par l'usage des drogues ou l'acte du suicide. Pourquoi la recherche du bonheur peut-elle déboucher sur une telle destruction ? Qu'est-ce qui motive le suicide, la consommation de drogue, mais aussi l'entrée dans une « secte » ? Les élèves sont invités à prendre conscience des conflits qui traversent toute vie, conflits intérieurs, face à soi-même, face aux autres, face au monde en général, conflits parfois tellement difficiles à résoudre qu'ils amènent à ces comportements. Ils apprennent à en identifier les facteurs : sociologiques (société de consommation, de crise...), existentiels (supporter l'angoisse, l'anxiété, l'ennui, le « mal-être »...), psychologiques propres à l'adolescence (curiosité, imitation du groupe...).

Mais par la mise entre guillemets du mot « sectes », une mise en garde importante est énoncée d'emblée : il importe d'éviter l'arme facile de l'amalgame. Tous les groupes « philosophico-religieux » ne doivent pas être étiquetés « sectes ». Entre autres, on notera que *« le contexte de mondialisation des idées et des échanges a créé un vaste marché-commun du religieux où l'Orient vient proposer à l'Occident ses propres voies spirituelles à côté de ses religions traditionnelles. »* (Jean Vernet) Un discernement s'impose, qui s'annonce difficile.

Le but du chapitre ne consiste nullement en la connaissance exhaustive de tous les groupements religieux qui pourraient recevoir l'appellation de « sectes ». Il s'agit plutôt, à partir d'exemples variés, choisis dans l'actualité, d'aider au discernement et d'aiguiser une vigilance critique. C'est ce qui apparaît dans les différents points du cours : la recherche de définition, une approche des techniques de manipulation, les motivations des fondateurs, les raisons qui poussent à entrer dans un groupe sectaire et les confusions à éviter.

Approche de définition d'une « secte »

Selon le vocabulaire courant, le terme « secte » véhicule une connotation très péjorative et est souvent attribué à des groupes religieux. C'est pourquoi, de nombreux groupes identifiés comme « sectes » se désignent, quant à eux, par des expressions comme « nouvelles religions, nouvelles philosophies, nouvelles Eglises, mouvements philosophiques, mouvements spirituels... »

Au sens que lui donne l'historien ou le sociologue, le terme « secte » désigne tout mouvement de dissidence d'avec les grandes Eglises et la société. Cette dissidence est motivée par la recherche de quelque chose de meilleur, d'ailleurs, d'autre, et est vécue sous la conduite d'un maître spirituel.

Dans cette perspective, il ne faut pas confondre « secte » et « sectaire ». Les tendances sectaires (ou sectarisme) sont toujours dangereuses, aussi bien dans les « sectes » que dans les grandes religions où elles peuvent mener aux pires intégrismes ! Par sectarisme, il faut entendre tout ce qui est fermeture sur soi et ses certitudes, le manque de tolérance, l'agressivité, le fanatisme, le prosélytisme...

Le terme « secte » évoque une idée de séparation (« secare »). Pour évoquer l'exclusivisme d'un groupe fermé sur lui-même et sur ses certitudes, coupé des grandes religions, de la société, de la famille, on devrait plutôt parler de « sectarisme » ou de « groupe sectaire ». Toutefois, le langage commun utilise le terme « secte » en lieu et place de « groupe sectaire ». En ce sens commun, le terme « secte » évoque un groupe qui pense détenir « la Vérité », l'unique et véritable « formule de salut ».

« Secte » évoque aussi l'idée de suivre (« sequi ») un maître, un penseur, un guide spirituel, un « guru ».

Dans les groupes appelés « sectes », on constate souvent une interprétation abusive et une manipulation, tant des grands textes sacrés de l'humanité (lecture littérale, choix de certains textes sans tenir compte du contexte, fausses traductions...), que des philosophies et des sciences.

Quant à la nocivité d'un groupe, elle consiste principalement à aller à l'encontre des droits de l'homme, de la dignité et de la liberté des personnes. Elle se traduit notamment par la pratique de pressions et de manipulations morales, de conditionnements psychologiques, par des attitudes d'intolérance et d'agressivité, un prosélytisme intempestif, le goût du secret, l'attrance de l'argent...

Plus ces divers éléments se retrouvent dans un groupe, plus ce groupe est nocif et peut relever de l'appellation « secte », au sens qu'elle reçoit dans le langage courant.

Après les définitions, le professeur développe selon l'actualité une perspective historique et les types de classification qui peuvent s'opérer : groupes millénaristes, groupes inspirés par l'Orient, « sectes » guérisseuses, mouvements synchrétistes...

Que cherchent les fondateurs et dirigeants de nouveaux mouvements religieux ?

Certains sont sincères et cherchent à propager leur pensée pour la faire partager par le plus grand nombre d'adeptes ; il en est parmi eux qui cherchent à rénover ou à faire évoluer les grandes Eglises. Mais d'autres sont tentés par le pouvoir :

- a. le pouvoir personnel : devenir un « dieu » pour leurs fidèles ;
- b. le pouvoir économique : certaines « sectes » sont de véritables banques, voire même des trusts économiques. Beaucoup de « sectes » exigent des donations, des héritages... ;
- c. le pouvoir politique : ainsi, aux yeux de certains, la secte de Moon serait un véritable mouvement politique anti-communiste de la Corée du Sud, assez bien vu aux Etats-Unis ; la Nouvelle Acropole serait un mouvement d'extrême-droite, avec des références néo-nazies.

Quelles sont les raisons qui poussent à entrer dans de tels groupes ?

1. Un besoin de fraternité, de communauté et de relations vraies

A la limite, la doctrine importe peu. Ce qui détermine la conversion, c'est d'abord la découverte d'une prédication chaude et vivante, faite par des hommes et des femmes comme les autres, dans le langage de tous les jours. Mais c'est peut-être surtout l'atmosphère chaleureuse, l'ambiance fraternelle qui règne dans ces petites communautés. Qu'on s'y appelle d'emblée « frère » et « sœur » signifie beaucoup de choses pour les oubliés et les mal-aimés ; cela fait chaud au cœur des malheureux et des paumés. Ce besoin est certainement à mettre en rapport avec la solitude et l'anonymat des grandes villes, la superficialité de beaucoup de relations humaines (famille, école, milieu de travail...), ainsi qu'avec la « froideur » qui est souvent celle de nos propres assemblées religieuses.

2. Un besoin fondamental de « religieux », de « sacré »

Devant une société trop technicisée, visant uniquement « l'avoir » au détriment de « l'être », devant une société ne visant que la consommation et réduisant l'homme au classique « métro-boulot-dodo », les individus et particulièrement les jeunes se demandent : « D'où venons-nous ? Où allons-nous ? » Bref, ils se posent des questions sur le sens de la vie, que rejoignent finalement les propositions religieuses.

3. Un besoin de sécurité, de points fixes et de réponses simples

Devant les rapides mutations de notre époque, la crise des valeurs et des religions traditionnelles, certains sont perdus, le monde leur paraît ébranlé ; ils ressentent ainsi le besoin de s'ancrer sur des points de repères fixes, sur des certitudes.

4. Un mouvement à la fois de déception et d'enthousiasme

Alors que la « soft ideology » déçoit, et que beaucoup, même parmi les croyants, semblent désabusés ou blasés, il est fascinant et enthousiasmant de découvrir des gens qui osent annoncer et vivre leur foi.

Conclusion : un défi pour les grandes religions

Le développement des nouveaux groupements religieux et des « sectes » constitue bien sûr un défi pour les grandes Eglises. Ces groupes sont comme le « négatif photographique » de nos grandes religions et même de nos sociétés. Elles obligent les traditions religieuses établies à se poser des questions sur

- la clarté de leurs convictions, surtout sur les grandes questions du sens de la vie ;
- l'acquisition et la transmission d'un minimum de savoir philosophique et religieux qui permette le développement de l'esprit critique ;
- l'établissement de communautés chrétiennes plus vivantes, accueillantes et chaleureuses.

Des techniques de manipulation

Pour attirer un nouvel adepte au sein d'un groupe sectaire, le recours à la manipulation mentale est largement exploité.⁴⁶ Celle-ci s'exerce par trois techniques complémentaires.

1. Une technique cognitive : c'est un endoctrinement, un matraquage intellectuel par des techniques de « lavage de cerveau » combinant rites d'initiation et mises en place de suggestions (perçues comme réalité)...

⁴⁶ Il est toutefois à signaler que des études empiriques récentes ont amené des psychologues de l'Université Catholique de Louvain à conclure à l'inadéquation du concept de « manipulation mentale » pour caractériser les mouvements contestés. Les faits observés, confirmant les résultats d'autres recherches, montrent que si des techniques de manipulation existent bel et bien, elles sont présentes dans tous les domaines de la vie et ne sont pas spécifiques à une catégorie de groupes. Il ne s'agit donc pas tant d'identifier des techniques que de s'interroger sur la légitimité ou non de leur usage. (Vassilis SAROGLU, Louis-Léon CHRISTIANS, Coralie BUXANT et Stefania CASALFIORE, *Mouvements religieux contestés – psychologie, droit et politiques de précaution*, Gent, Academia Press, 2005.) Voir à ce propos ce que Paul Hennequin écrit au sujet de la régulation, p. 19.

2. Une technique comportementale qui passe par la soumission, l'obéissance : tout en obéissant de manière anodine, l'individu a l'impression d'être libre. De petits gestes en petits gestes, cette soumission grandira jusqu'à l'obéissance aveugle.

3. Une technique affective : on joue sur les émotions, les sentiments, les relations comme l'amour, la confiance...

Le mécanisme de manipulation fonctionne en trois temps.

1. La séduction ou phase de valorisation du sujet

Basée d'une part sur la déception du futur adepte et d'autre part sur sa recherche dans les domaines affectif, spirituel, philosophique, thérapeutique, artistique, écologique, elle s'appuie sur une relation de confiance, d'aide, de partage.

2. La destruction ou phase de culpabilisation

Les points de fragilité du sujet sont mis en évidence afin de créer un complexe de culpabilité, de susciter un besoin de s'améliorer, et d'amener ainsi progressivement l'adepte à couper toutes ses racines. Ce processus peut déboucher sur une triple destruction :

- a. de la personne elle-même, sur les plans physique (carence alimentaire, fatigue excessive), psychique (perte de tout sens critique et de la liberté), affectif (qui s'accompagne souvent d'un contrôle de la sexualité), financier (les « dons libres »...);
- b. de la famille, qui voit une rupture enfants-parents, la séparation des couples ;
- c. de la société, soit par l'éloignement, soit par l'infiltration.

3. La reconstruction ou phase de programmation et d'idéalisation

L'adepte a l'impression de trouver la réponse idéale à ses questions, donnée par un maître idéal, dans un groupe idéal...

Des confusions à éviter

1. L'incidence des médias

On accorde trop d'importance à des groupes franchement minoritaires qui représentent parfois à peine quelques centaines d'adeptes dans le monde.

2. Des jugements de valeur

Parmi les « sectes » dénombrées dans le monde (plusieurs milliers !), toutes ne sont pas à mettre dans le même sac ! Certaines sont objectivement dangereuses et néfastes pour les personnes, en raison de leurs doctrines, méthodes, pratiques, buts poursuivis. Ex.: Temple solaire, Aoum, Moon, groupes sataniques... Les avis sont partagés à propos de la Scientologie. D'autres sont plus ou moins farfelues et folkloriques. Ex.: le néo-druidisme... D'autres enfin sont des manières de croire et de vivre tout à fait respectables, poursuivant tantôt un but plus spirituel, tantôt un but plus humanitaire. Ex. : la Foi bahá'íe, religion aujourd'hui indépendante, née d'une scission au sein de l'islam chiite iranien. C'est sans doute ici qu'il convient également de mentionner les « mouvements de réveil ». Ce sont des mouvements nés au sein des grandes Eglises de la Réforme protestante dans le but « d'éveiller » ces Eglises devenues trop conformistes, dans le but de retrouver un christianisme plus « pur », plus « évangélique » : Anabaptistes, Baptistes, Méthodistes, Pentecôtistes et Néo-pentecôtistes, Armée du Salut, Quakers... Des phénomènes plus particuliers sont ceux des « Mega Churches » et des « Télé-évangélistes » américains ...

3. Personne et « secte »

Il ne faut pas mettre en cause la sincérité subjective de la personne du seul fait de son adhésion à un groupe sectaire. En réalité, beaucoup d'adeptes sont des victimes, sont dupés !

4. Critères de discernement : « l'avoir, le savoir, le pouvoir ? »

Des critères de discernement peuvent aider à distinguer les pratiques sectaires au sein de groupes religieux. L'historien Jean DELUMEAU (*L'épidémie des sectes*, revue *La Vie*, décembre 1996) fournit une liste de questions à se poser qui visent le pouvoir, la liberté de conscience et l'argent :

- Entre les mains de qui réside le pouvoir ?
- Si leader il y a, est-il autocratique ou respecte-t-il les personnes ?
- Comment fonctionne le groupe et quelle marge y est laissée à la liberté individuelle et à la nécessaire autonomie de la vie conjugale et familiale ?
- Favorise-t-on la personnalisation ou l'identification à un groupe ?
- Reste-t-il une place pour une action consciente, réfléchie ?
- D'où vient l'argent du groupe ? Comment est-il utilisé ? Comment peut-on contrôler cette utilisation ?
- Comment sont recrutés les adeptes ? Dans quelle mesure leur vie professionnelle et leur protection sociale sont-elles préservées ? Sont-ils tombés dans la dépendance financière vis-à-vis du groupe auquel ils ont adhéré ?

Pour en savoir plus

Une bibliographie – qu'il convient certes de mettre à jour – était naguère proposée aux jeunes de quatrième. Parmi l'importante littérature consacrée au sujet, il reste utile de consulter :

– parmi les ouvrages généraux :

Jean VERNETTE, *Le nouvel-Age. A l'aube du Verseau*, Paris, Téqui, 1990 ; *Occultisme, Magie et Envoûtements*, Salvator, 1986 ; *Peut-on prédire l'avenir ?*, Centurion, 1989 ; *Peut-on communiquer avec l'au-delà ?*, Centurion, 1990 ; *Dictionnaire des groupes religieux d'aujourd'hui*, P.U.F., 1995.

Alain WOODROW, *Les nouvelles sectes*, Coll. Points Actuels, Seuil, 1977.

Max BOUDERLIQUE, *Sectes, Les manipulations mentales*, Lyon, Ed. Chronique Sociale, 1990 ; *Comprendre l'action des sectes*, Ed. Vie ouvrière, 1995.

Jean ANCION, *Les sectes : changer le monde ou changer de monde ?*, 1991.

Bernard FILAIRE, *Le grand décervelage. Enquête pour combattre les sectes*, Plon, 1993.

Alain LALLEMAND, *Les sectes en Belgique et au Luxembourg*, EPO, 2e éd., 1996.

– parmi les brochures et revues :

Yves DE GIBON et Jean VERNETTE, *Des sectes à notre porte, répertoire et présentation*, Chalet, 2e éd., 1987 ; revue Cahiers du Renouveau, *Sectes et nouvelle religiosité*, n° 104, mai-juin 1994 ; revue Fêtes et Saisons, *Nouvel Age et foi chrétienne*, n° 475, mai 1993 / *Les Témoins de Jéhovah*, n° 497, août 1995 ; Dossier Presse Actualquarto, *Religions, sectes, laïcité*, n° 86, février 1993 ; revue Panorama, *Sectes*, hors-série, n° 23, octobre 1996.

Jean DELUMEAU, *L'épidémie des sectes*, revue *La Vie*, décembre 1996.

Le défi de la tolérance et les « sectes »

Le cours de cinquième année prolonge le cours de quatrième et insiste sur le fait que la recherche de sens est à construire et à vivre à travers tout un tissu de relations dont nous sommes à la fois les héritiers et les acteurs : la famille, la société et la religion. Pour chacun de ces trois pôles de relations, trois types de constats guident la réflexion :

- ce sont nos racines, notre héritage,
- ils sont en crise, en mutation : il n'y a plus de « modèle unique »,
- il faut rechercher des points de repères pour vivre.

Enfin, ces trois pôles relationnels sont en interdépendance entre eux.

Le cours s'articule en cinq chapitres : les relations humaines, l'univers religieux contemporain, l'univers socio-économique et culturel contemporain, le défi de la tolérance (guerre, terrorisme, violence, pardon, racisme, « sectes »...) et les questions éthiques. Il est introduit par une réflexion sur la modernité et se veut aussi en lien avec les cours de français et d'histoire qui abordent quant à eux le siècle des Lumières.

L'approche du phénomène des « sectes » s'inscrit dans le chapitre consacré à l'analyse des enjeux de la tolérance. La méthode privilégie un effort de réflexion personnelle et en groupe, alimenté par la lecture analytique de textes de référence.

Les défis de la « modernité »

En introduction, l'élève est initié aux enjeux de la modernité et est également rendu conscient des questions qui se posent dans ce contexte au sein de l'Eglise catholique. L'idéal de la modernité, qui a pris son essor au cours du siècle des Lumières (18^{ème}), s'est en effet largement imposé en Occident, et à force de s'y refuser, l'Eglise risque de perdre sa crédibilité auprès de beaucoup de nos contemporains.⁴⁷

A. Définition

Le concept de « modernité » est un concept philosophique qui met l'accent sur :

- la place de la Raison dans la réflexion humaine et le développement de l'esprit scientifique ;
- l'affirmation du sujet et de sa conscience personnelle ;
- une remise en question des systèmes politiques, sociaux et religieux traditionnels : passage d'un univers monocentrisme, pyramidal, hiérarchique à un univers polycentrisme, « pluraliste », concentrique.

B. Caractéristiques

Les principales caractéristiques de la modernité sont la sécularisation, la culture du sujet, la démocratie et la communication. Elles sont ici présentées sous leurs aspects positifs et négatifs, avec des interpellations et des questionnements aux croyants.

1. La sécularisation

Elle est à comprendre comme l'autonomie de la société et de la culture par rapport à la religion. La société évolue sans référence à la religion, à Dieu, et cela dans tous les domaines.

⁴⁷ De l'attitude des Papes Pie IX (*Syllabus* de 1864) et Pie X (encyclique *Pascendi* de 1907) à celle qui inspira le second Concile du Vatican (1962-1965), on notera sur ce point un appréciable renversement de perspective. C'est celui-ci que le courant traditionaliste refuse d'avaliser, le considérant comme une trahison, une apostasie.

L'Eglise et la Société se séparent. La religion perd son pouvoir temporel imposant une norme au nom de Dieu. Mais elle perd également sa dimension sociale ; la foi se retire vers le privé ...

2. La culture du sujet

Le sujet, la personne sont les seuls référents, la seule norme. La conscience personnelle est la valeur absolue et le devoir de chacun est de l'épanouir.

L'homme moderne est libre, se prend en charge dans sa vie et son avenir... Mais le risque d'individualisme est grand : chacun pour soi... Il s'accompagne souvent d'un rejet des normes extérieures.

Dans le cadre de la foi, l'aspect positif est cette liberté de conscience : on est libre de croire ou non, ce qui donne d'autant plus de valeur à l'acte de foi. Ce qui peut apparaître plus négatif, c'est le fait que la foi se définit davantage par rapport aux sentiments, aux sensations, aux émotions, à l'affectivité qui est par principe plus irrationnelle et laisse peu de place à la raison et à la réflexion.

Dans ce contexte, on peut comprendre que le chrétien comme tout homme actuel a quelques difficultés à supporter les contraintes et les lois de l'Eglise, cela au nom de la liberté personnelle.

3. La démocratie

La démocratie est comprise ici comme un mode de gouvernement, celui d'un régime politique capable de gérer dans le cadre des lois le plus haut niveau de diversité de personnes, de situations, etc. La démocratie s'articule autour de trois axes :

1. la citoyenneté (droits et devoirs),
2. la représentativité (mandataires),
3. la limitation et la balance des pouvoirs (distinction législatif, judiciaire, exécutif).

La démocratie valorise la pluralité et le choc des idées, la richesse des personnes. Mais cela comporte le risque du relativisme des idées et des choix. Faut-il tout accepter, tout justifier ? Jusqu'où peut-on tolérer ? La majorité a-t-elle nécessairement raison ?...

On constate par ailleurs le malaise de l'homme moderne qui éprouve plus de difficulté à assumer ses devoirs qu'à revendiquer ses droits !

L'idéal démocratique interpelle l'institution catholique, entre autres. L'Eglise catholique ne se définit pas comme une institution démocratique, mais si elle entend rester un signe crédible pour nos contemporains, ne doit-elle pas se doter de plus en plus de processus participatifs et favoriser des prises de décisions davantage démocratiques ?

4. La communication

Le 21^{ème} siècle sera le siècle de la communication. Celle-ci est de deux types.

1. Une communication large développe des moyens importants : TV, Téléphone, Fax, GSM et bien sûr Internet. Cette communication est toujours médiatisée.

Positivement, elle permet une connaissance plus grande, plus rapide, avec une grande facilité. « Tout le monde peut communiquer avec tout le monde ». Mais les nombreuses informations

s'accumulent et il est parfois difficile de les trier. Il faudra donc user de son esprit critique à bon escient. De plus, le pire côtoie le meilleur : d'où la nécessité de faire un travail de sélection. La vérité peut être cachée à l'auditeur, il peut être manipulé...

Ces moyens technologiques sont pour la plupart réservés aux pays développés. Ainsi l'exclusion existe aussi dans ce domaine. Danger d'individualisme ou « d'autisme » comme disent certains jeunes ! De plus, le contrôle des données informatiques pose un réel problème en ce qui concerne les libertés individuelles...

2. Communication étroite, relationnelle, interpersonnelle, et donc directe

Voilà une communication essentielle, indispensable à l'existence humaine ! C'est elle qui nous fait vivre ! Mais elle pose actuellement beaucoup de problèmes. Nous constatons de plus en plus des difficultés de solitude, de manque de dialogue, d'intolérance aux conflits...

Une Eglise qui se reconnaît appelée à annoncer une « bonne nouvelle » devrait en principe être une « championne » en communication. En réalité, il semble que la hiérarchie catholique doive encore apprendre la langue des hommes de ce temps ! A l'occasion notamment de prises de position officielles, l'incompréhension est trop souvent manifeste. Récemment, les « bourdes » médiatiques se sont multipliées. Ne faudrait-il pas plus de dialogue et d'écoute ?

Le défi de la tolérance

L'approche des dérives sectaires possibles pour des groupes religieux est éclairée sous l'angle d'une valeur essentielle à toute vie en société : la tolérance. Mais... « Difficile tolérance » depuis le début de l'humanité..., depuis la naissance de tout homme. Ce chapitre est donc ouvert à de nombreux « liens » comme : respect, valeur, amour, paix, vérité..., mais également à leurs contraires : violence, intolérance, sectarisme, racisme, terrorisme, guerre...

L'élève est rendu conscient que nous sommes ici en présence d'un réel défi tant dans l'Eglise et dans notre société que finalement dans le monde entier, car les efforts déployés pour y arriver sont sans cesse « torpillés » par des opposants ou des intégristes de tous horizons.

L'idée centrale : on peut avoir des représentations du monde et de la société, des idées différentes. C'est normal et ce fait ne pose pas de problème.⁴⁸ Mais pour que ces différences ne deviennent pas meurtrières, des critères de discernement sont indispensables. Le premier critère se trouve être le respect de l'être humain. Il importe d'être attentif à toute représentation ou idéologie qui met en danger sa santé physique, psychique, mentale. Il importe d'être attentif aux faits qui portent atteinte à la dignité fondamentale de l'être humain, dont la Déclaration Universelle des Droits Humains est une expression.

L'étude se veut pluridisciplinaire : philosophique et théologique et historique. Les thèmes suivants sont abordés : la guerre, le terrorisme palestinien et islamiste, le rapport Eglise/Etat... une longue marche vers la tolérance, l'évangélisation de l'Amérique Latine, les déclarations de repentance et les demandes de pardon, la pratique et les discours des grandes religions ainsi que ceux des « sectes » et de courants spirituels divers.

⁴⁸ Lorsque l'enjeu est de décider concrètement de notre vie commune, il s'impose toutefois de choisir une seule cohérence, idéalement sans recourir à la violence, mais en privilégiant le débat. Voir Paul HENNEQUIN, *Espérance et dialogue*, art. cité, p. 5.

Dans ce contexte, par l'analyse de textes, l'élève est appelé à apprendre à décoder la tentation sectaire qui guette tout groupe humain idéologiquement situé, qu'il soit religieux, philosophique ou politique. Les jeunes peuvent aussi découvrir que si l'Eglise catholique n'a pas échappé, à certains égards, au cours de son histoire passée et présente, à la tentation sectaire, la référence à l'Evangile de Jésus-Christ et au meilleur de la tradition chrétienne conduit à une attitude très différente, marquée par l'accueil de l'Autre, dont les autres sont les signes concrets.

Ils sont donc invités à se confronter à des questions du type suivant :

1. Quelles sont les caractéristiques de la véritable tendance sectaire ?
2. Quelles sont les grandes différences avec les « grandes religions » ?
3. Quand les chrétiens dérivent-ils vers une mentalité sectaire ?
4. Les « ordres monastiques » et « communautés religieuses » ne sont-ils pas les « sectes » du christianisme ?

Exemples de textes à analyser

Luc HENS, *Les religions, des sectes qui ont réussi ?* dans *La Libre Belgique*, 16/05/2000

De nos jours, la plupart des jeunes sont épris d'authenticité et exigent des prises de position franches et sans bavure.

Dans le domaine des sectes par exemple, ils veulent qu'on leur dise si c'est « à prendre ou à laisser ». Sans verser dans un manichéisme simpliste - tout le bien d'un côté, tout le mal de l'autre - il convient d'établir si le seuil de nocivité est atteint ou dépassé, auquel cas il est impératif de s'abstenir. Et c'est là que réside la plus grande difficulté : comment distinguer une secte nocive d'une véritable religion ?

D'une part, la pire erreur n'est-elle pas de vouloir à tout prix établir des parallèles entre les vraies Eglises et les sectes nuisibles ? C'est oublier que toute religion - vraie ou fausse - emploie les mêmes matériaux de base : organisation sociale, enseignement, finances ; mais, en fait, tout dépend de la fin, de « l'objectif poursuivi », du sens de la construction dans laquelle vont entrer ces matériaux. Avec les mêmes pierres on peut bâtir une prison où l'on perd sa liberté, ou un hôpital où l'on peut recouvrer la santé. Avec les mêmes éléments de base : vie commune, engagement par vœux, quêtes, obéissance au maître spirituel, on peut construire une secte fermée sur elle-même et privatrice de liberté pour ses membres, ou une demeure ouverte, éducatrice de liberté. Oui, vraiment, « c'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez » !

D'autre part, affirmer que les Eglises sont des sectes qui ont réussi relève d'un pur syllogisme ! Si les Eglises ont réussi à défier le temps, c'est précisément parce qu'elles ne sont pas des sectes qui, comme les dictatures auxquelles elles sont apparentées, développent en elles le germe de leur propre mort, car elles vénèrent des idoles.

Le Christ - Dieu vivant - qui est venu sauver tout homme en ce monde, laisse cependant à chacun l'entière liberté d'écouter ou de refuser d'entendre sa voix, ainsi que l'illustre parfaitement la parabole du jeune homme riche. « Enseigner les nations », pas les contraindre. Donc, ouverture sur le monde, mais totale liberté. La foi - à quelque idéologie qu'elle appartienne - est toujours un acte personnel basé sur une adhésion en toute liberté et sans aucune contrainte. Que trouve-t-on de semblable dans le discours et les méthodes des sectes nocives, véritables religions... sans Dieu et sans liberté aucune ?

La plupart des futurs adeptes - le plus souvent fragilisés et en état de faiblesse - tombent dans les pièges d'une appellation qui n'hésite pas à faire référence à la spiritualité, à Dieu, voire à la personne du Christ ; de promesses trompeuses ; de petites annonces sournoises ; de couvertures commerciales et de sociétés-écran, et d'infiltrations tous azimuts.

Après ces manifestations d'imposture basées sur la dissimulation, rien n'est négligé pour anéantir toute liberté individuelle et lui substituer une soumission aveugle aux visées du gourou et du groupe : censure du courrier, refus de la contradiction et de l'auto-critique, éloignement des familles, destruction des points de repère, culpabilisation à outrance, séjours en goulag, hypnotisme et chantage, en un mot : manipulation mentale. Au viol physique s'apparente le viol de conscience de la manipulation mentale qui est plus insidieux et plus difficilement décelable.

Thierry SCLIPTEUX, *Indicateurs de tendances sectaires*, extrait d'une conférence

Des groupes sociaux de type sectaire existent ; il est possible d'en repérer les tendances sociales prédominantes et il est légitime, voire indispensable de le faire, en dehors de toute polémique. Voici une liste non exhaustive d'indicateurs de contraintes ou de tendances sectaires qui vont permettre de déceler l'existence, ou au contraire l'absence, d'indices susceptibles de révéler l'emprise d'un groupe « Secte » sur l'adepte, aux niveaux de la structure même du groupe et de son rapport avec la société. Ces indicateurs de contrainte sont formulés sous forme de questions dont la réponse affirmative ou négative permet de situer le groupe analysé.

1. Nature du système politique interne ; comment fonctionne le mode de direction du groupe : y a-t-il élection démocratique des responsables ? Y a-t-il une structure pyramidale de gouvernement, calquée sur le modèle militaire ?

2. Y a-t-il un système (explicite ou implicite) d'exclusion et de répression fondé sur la violence, une gamme de punitions susceptibles d'être appliquées aux déviants ?

3. L'adhésion d'une personne à ce groupe est-elle marquée par un changement plutôt rapide et plutôt radical de sa personnalité, de son discours et de ses rapports sociaux ?

4. Les relations du nouvel adepte avec ses parents, sa famille et ses proches sont-elles maintenues, encouragées et empreintes de transparence, franchise et cordialité, ou sont-elles progressivement rompues (à nouveau explicitement ou implicitement) ? Dans ce dernier cas, comment le nouvel adepte considère-t-il ses amis et parents ? Sont-ils délaissés ou rejetés parce que ne partageant pas les nouvelles convictions ?

5. Le groupe constitue-t-il progressivement le seul milieu social du nouvel adepte (à l'exclusion progressive des milieux antérieurs) ? Autrement dit, être membre de ce groupe équivaut-il à ne plus appartenir à d'autres groupes ? Si oui, comment la rupture s'est-elle passée ? Dans l'explication calme et sereine ?

6. Quel est le statut des déviants et des anciens membres ? Les relations sont-elles maintenues et permises ou interdites ? Comment parle-t-on d'eux, comment les qualifie-t-on ? Est-il permis d'en parler, de les mentionner, d'y faire référence, d'en évoquer positivement le souvenir ?

7. *Rapport à la société et au politique. L'adepte de base peut-il adhérer ou continuer à s'engager dans d'autres groupes, particulièrement des groupes reconnus de type politique ou syndical ou pour la défense des droits de l'homme ? Est-ce encouragé, ignoré ou rejeté ?*

8. *Y a-t-il place pour une réflexion critique sur le groupe auquel on adhère, est-il permis de dresser le bilan des avantages et des inconvénients à adhérer au groupe, des aspects positifs et négatifs de cet engagement nouveau ? Avant l'engagement, le temps de la réflexion à l'extérieur du groupe est-il encouragé ?*

9. *Le groupe a-t-il pour principe ou habitude de rechercher ou de refuser des collaborations avec d'autres associations ou mouvements connus et reconnus ?*

10. *Y a-t-il place pour un regard extérieur, étranger ? Le sceptique est-il autorisé à rentrer, à voir, à participer de manière totalement passive ? Est-il répondu à ses questions ?*

11. *Comment la maladie et le handicap mental ou physique sont-ils considérés ? En quels termes en parle-t-on ?*

Marcel DOMERGUE, *L'Eglise, une secte ?* dans *Croire aujourd'hui*, 15/5/96

Les élèves disposent de l'entièreté du texte. Ici, seuls quelques extraits sont repris qui montrent l'enjeu d'une législation sur les groupes.

Nos sociétés occidentales perdent le compte des associations, confréries, mouvements, écoles psychologiques, etc. qui tentent de porter remède au mal-être de beaucoup de nos contemporains. Devant ce foisonnement, on peut légitimement tenter de faire le tri entre l'authentique et le fallacieux. C'est là que se pose le problème des sectes, qui commencent à inquiéter les pouvoirs publics en raison des scandales financiers et des excès inhumains mis au jour ces derniers temps.

Il n'est pas question dans cet article de traiter des sectes, ni d'en dresser une carte en distribuant bons ou mauvais points. Je voudrais simplement essayer de déterminer à partir de quels critères on peut qualifier de secte une association, et voir en quoi nos Eglises en diffèrent. Avec, bien entendu, la question symétrique : quels glissements peuvent conduire les chrétiens à dévier vers une mentalité sectaire ?

Je voudrais conclure par quelques réflexions sur la liberté de pensée, tragiquement absente des sectes. L'Eglise, surtout catholique, prétend détenir la vérité et impose à ses fidèles des choses à croire sans discussion, les « dogmes » en particulier. Voilà qui sent la secte. Ne parle-t-on pas, d'ailleurs, « d'initiation chrétienne », ce qui fait un peu ésotérique ?

En réalité, depuis 2 000 ans, les chrétiens passent beaucoup de temps à discuter le sens des dogmes, à les interpréter, à mettre en question leur formulation. Cette recherche constante ouvre un véritable pluralisme de pensée. Pour nous, la vérité n'est pas une série d'affirmations, c'est une personne, inépuisable et insaisissable, le Christ. Déjà le foisonnement des spiritualités et des ordres religieux aux modes de vie différents porte témoignage à un pluralisme qui ne peut que progresser encore. Mais attention. Quand vous prétendez avoir tout compris, quand vous vous fixez sur une manière de croire, quand vous condamnez les autres au nom de la vérité, vous sacrifiez à la mentalité sectaire.⁴⁹

⁴⁹ Dans la même perspective, la contribution de Paul HENNEQUIN à la réflexion de l'ACRF est à souligner : *Dieu à l'épreuve des images* (étude parue en 2005) et *Apologie de l'iconoclaste* (analyse mise en ligne en 2007).

L'auteur soulève également la question légale. Faut-il autoriser des groupes religieux aux dérives sectaires au nom de lois garantissant la liberté d'association (Loi Combes de 1901, en France) ? « *Ainsi un dispositif destiné à favoriser la liberté peut être utilisé pour aboutir à son contraire : l'asservissement. D'où l'interrogation actuelle sur l'opportunité d'aménager cette loi.* »

En d'autres termes, au nom de la liberté de pensée, les sociétés doivent-elles laisser faire ? Ou bien, au nom du risque que les adeptes soient des « victimes », doivent-elles contrôler les groupes afin d'évaluer leur nocivité ou leur innocuité ?

Si elles décident de légiférer, quels critères retiendront-elles ?

D'après les propos recueillis par Brigitte LAURENT
Avec la collaboration de Paul HENNEQUIN
Arlon, Belgique
Septembre 2008

CONCLUSION

Les contributions de Paul HENNEQUIN, de Jean-Marie BOSSELER et de Marie-Claire DEFRENNE nous ont permis de trouver réponse à notre question première « Comment nous situer face aux sectes ? ». Elles nous ont permis non seulement de dégager des critères de discernement, mais aussi de mettre au jour des préjugés et de décoder les représentations communes que nous nous faisons d'elles. Passage qui a introduit des nuances dans notre façon d'aborder ces groupes religieux que nous désignons comme « sectes », nuances étayées par des conclusions que nous avons relevées succinctement dans l'étude « *Mouvements religieux contestés – Psychologie, droit et politiques de précaution* » réalisée à l'UCL par des chercheurs du Centre de psychologie des religions en collaboration avec des spécialistes dans le domaine « droit et religions » de la Faculté de droit.⁵⁰ Quatre points en particulier nous semblent importants à souligner.

1. « Secte » : un terme à nuancer

Le terme « secte » apparaît comme problématique et est à nuancer, voire à ne plus utiliser : « *Les évolutions récentes dans le paysage religieux et spirituel contemporain, la diversification des trajectoires et des groupes d'appartenance, le caractère évolutif de ces groupes, le souci de la non-discrimination et l'absence d'un consensus social sur la question sont des raisons suffisantes pour abandonner ce qualificatif en général et certainement en référence à des groupes précis.* »⁵¹

Les avis entendus sont unanimes sur ce point, même si les raisons avancées sont, non pas différentes, mais diversement accentuées. Les psychologues de l'UCL estiment qu'il n'est pas judicieux de parler de « sectes » comme d'une catégorie à part : « *... il apparaît comme plus légitime de parler de dérive sectaire en référence à la tendance qui peut caractériser tel ou tel trait problématique d'un groupe religieux qui garde une attitude de méfiance, de repli par rapport à la société, voire de rejet du monde. Cette tendance apparaît comme un risque inhérent à toute expression communautaire religieuse.* »

Dès le départ de la réflexion, Paul Hennequin signale quant à lui que le groupe de travail interdiocésain belge « sectes et nouvelles croyances » a dû clarifier ses missions « *en raison des significations différentes que revêt le mot « secte »... Cette clarification imposait à tout le moins de distinguer très nettement les « dérives sectaires » et les « nouvelles croyances », c'est-à-dire les sensibilités spirituelles ou religieuses apparaissant aujourd'hui à la marge ou en dehors des Eglises instituées de longue date en nos contrées.* »⁵² Ici, une caractéristique

⁵⁰ Vassilis SAROGLU, Louis-Léon CHRISTIANS, Coralie BUXANT et Stefania CASALFIORE, *Mouvements religieux contestés – psychologie, droit et politiques de précaution*, Gent, Academia Press, 2005.

⁵¹ *Id.*, p. 3.

⁵² Paul HENNEQUIN, cfr supra, p. 8.

essentielle d'une dérive sectaire est la transgression des Droits de l'Homme et/ou des lois en vigueur dans les sociétés démocratiques.

Le cours de quatrième dans sa recherche de définition et le cours de cinquième dans les textes proposés visent eux aussi à mettre des nuances et ont recours également à l'appellation « nouveaux mouvements religieux ». Ils se réfèrent en cela à une distinction intéressante introduite par la sociologie. En effet, « *si le terme « secte » est courant en droit et en espace public, c'est l'expression « nouveaux mouvements religieux » qui est privilégiée en sociologie. Celle-ci a eu le mérite d'insister sur le caractère nouveau de certains mouvements religieux et d'inviter à une grande prudence afin d'éviter tout risque de stigmatisation.* »⁵³

Cette prudence est l'option prise par le groupe interdiocésain : pour lui, les « nouvelles » croyances méritent a priori le respect, « *au même titre que des croyances établies chez nous depuis longtemps. La pluralité des courants, des mouvements ou des groupes à prétention religieuse ou spirituelle n'apparaît pas comme un mal. Si les croyances dites nouvelles interpellent évidemment les Eglises et leur pastorale, il s'agit d'un questionnement d'un tout autre ordre que celui que suscitent les dérives sectaires en général et les abus du religieux en particulier.* »⁵⁴

2. Le fait religieux : un cadre pour comprendre

Ainsi qu'il a été dit dans le point précédent, pour Vassilis Saroglou et son équipe, la compréhension de ces dérives ne peut se passer d'une prise en compte du fait religieux en général. Plus globalement, la compréhension des groupes religieux stigmatisés comme « sectes » ne peut se faire en les considérant comme étant essentiellement différents des groupes religieux non contestés, car on retrouve dans la grande majorité des groupes communément désignés comme « sectes » et socialement contestés des caractéristiques religieuses, relevant du fait religieux en général. « *Il est réducteur de considérer les dites sectes comme la face diabolique d'un religieux angélique.* »

« *Toutefois, poursuivent les psychologues, la distinction entre des groupes est légitime et éthiquement importante dès que l'analyse porte sur des tendances. Opposée à une tendance religieuse non sectaire, une tendance religieuse sectaire est une forme particulière de l'expérience religieuse, à savoir une radicalisation ou une combinaison particulière de plusieurs éléments qui sont spécifiquement et presque exclusivement religieux : holisme ou au moins intégralisme des idées et de la vie, radicalité des choix, méfiance voire rejet du monde tel qu'il est.* »⁵⁵

Cette prise en compte du fait religieux en général permet certainement de comprendre pour une bonne part les ressorts conduisant à adhérer à un groupement religieux, ainsi que le potentiel qu'ils offrent à une éventuelle dérive sectaire. Mais il n'est pas question pour autant d'oublier que des intérêts non-religieux peuvent animer certains leaders, quitte à se déguiser

⁵³ Vassilis SAROGLU, *op. cit.*, p. 2.

⁵⁴ Paul HENNEQUIN, *cfr supra*, p. 9.

⁵⁵ Vassilis SAROGLU, *op. cit.*, p. 212. Une perspective assez semblable, concernant le conflit des tendances, est présente dans le texte de Francis Guibal, cité par Paul HENNEQUIN, *Apologie de l'iconoclaste*, analyse 2007/15 de l'ACRF, p. 4.

sous des habits religieux, ce que Paul Hennequin évoque en termes d'instrumentalisation du spirituel ou du religieux.

3. Difficile équilibre entre tolérance et vigilance

Dans l'approche des groupes ou mouvements religieux, il faut prendre en compte un élément non-négociable, disent les chercheurs de l'UCL, rejoignant en cela Paul Hennequin et le groupe interdiocésain : cet élément est le respect des conventions internationales qui consacrent le droit à la liberté de pensée et d'association. Cataloguer d'emblée comme « secte » un mouvement religieux « induit des effets discriminatoires incompatibles avec [ces conventions]. »⁵⁶ Il s'agit dès lors de promouvoir, comme y invite le cours de cinquième, cette valeur essentielle à toute vie en société qu'est la tolérance.

Mais cette référence à la liberté ne justifie pas qu'on tolère n'importe quoi ; elle ne peut être en aucun cas un alibi dispensant chercheurs et décideurs politiques de se pencher de façon approfondie et critique sur des croyances et pratiques pouvant conduire à des dérives sectaires, dont des suicides collectifs ont été les exemples à la fois les plus spectaculaires et les plus tragiques. La défense de la liberté et la lutte contre l'intolérance doivent au contraire se conjuguer avec une prévention efficace contre les abus susceptibles précisément de mettre en péril cette liberté de même que d'autres droits fondamentaux.

4. Perception de la dangerosité et critères de discernement

Des préoccupations très différentes peuvent motiver notre perception de la nocivité ou de la dangerosité de certains groupes, nous amenant à les soupçonner de dérives sectaires : soit une attitude sécuritaire motivée par la préoccupation de se protéger soi-même ainsi que l'ordre social, c'est-à-dire par la peur, soit une attitude autonomiste motivée par un souci de protection des membres de ces dites sectes, c'est-à-dire par la préoccupation pour la liberté individuelle.⁵⁷ De fait, nous reconnaissons que ces deux motivations sont des composantes de notre questionnement à l'ACRF. Il nous faut prendre conscience qu'elles ne sont pas sans conséquence sur l'établissement de critères de discernement. La peur, dit-on, est mauvaise conseillère : elle est au principe de maintes « chasses aux sorcières ».

Comment discerner ? Comment bien mesurer la dangerosité ou la nocivité d'un groupe ? Comment diagnostiquer la présence effective d'une dérive sectaire ? Tant le groupe interdiocésain que les enseignants mentionnent largement le recours à des critères de discernement. Dans leur domaine de compétence, les psychologues le font également. Cependant, prévient Paul Hennequin, il ne faut pas en attendre une réponse simple, car ces critères « *demandent à être utilisés avec sagesse et prudence, dans la mesure où d'une part les abus sont plus ou moins caractérisés, les dérives plus ou moins accentuées, pouvant être accidentelles ou temporaires, et où d'autre part le discernement implique inévitablement une*

⁵⁶ Vassilis SAROGLU, *op. cit.*, p. 212.

⁵⁷ *Id.*, p. 212.

part de subjectivité. Comme pour tout discernement, il convient, en cette matière également, de résister à la tentation du dogmatisme, de la suffisance et de l'arrogance, de renoncer à l'insupportable prétention de détenir la vérité et d'être parfait, car l'humilité est de rigueur quand on tient sa juste place, et notamment quand on ne perd pas de vue que l'on est soi-même susceptible de « dériver » et que le juge est toujours aussi un justiciable. Par conséquent, pour se réaliser au mieux, le discernement requiert le débat et la confrontation entre les points de vue, aussi différents soient-ils. »⁵⁸

Brigitte LAURENT
Avec la collaboration de Paul HENNEQUIN

⁵⁸ Paul HENNEQUIN, cfr supra, p. 17.

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Paul HENNEQUIN, <i>Sensibilités religieuses actuelles et dérives sectaires</i>	5
Le groupe de travail interdiocésain belge : son origine et son esprit	5
Des évolutions religieuses contrastées	11
Discernement des dérives sectaires	16
Brigitte LAURENT et Paul HENNEQUIN, <i>Apprendre à décoder les tendances sectaires. Des cours de religion dans l'enseignement secondaire supérieur : échos d'un travail de Jean-Marie BOSSELER et Marie-Claire DEFRENNE</i>	23
Recherche de sens au cœur d'une vie et « sectes »	23
Le défi de la tolérance et les « sectes »	29
Brigitte LAURENT et Paul HENNEQUIN, <i>Conclusion</i>	37
Table des matières	41

Quelque 220 groupes de femmes présents aux quatre coins de nos campagnes wallonnes constituent l'Action Chrétienne Rurale des Femmes, mouvement d'éducation permanente reconnu par le Ministère de la Communauté française.

L'ACRF est un mouvement ouvert à toutes les femmes vivant en milieu rural avec une attention particulière à celles qui prennent rarement la parole.

L'objet social de l'ACRF consiste à :

- **Promouvoir une qualité de vie pour les femmes**
- **Favoriser le développement intégré de l'espace rural**
- **Encourager la solidarité en milieu rural, en lien avec une référence chrétienne ouverte et dans le respect de pratiques démocratiques.**



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

